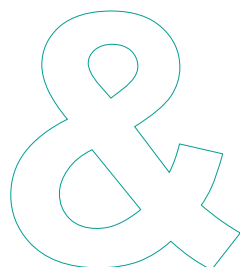


CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre

La caisse d'Allocations
familiales (Caf)
de la Seine-Saint-Denis



La commune
d'Aubervilliers



LA PRESENTE CONVENTION EST SIGNEE ENTRE

La caisse d'Allocations familiales de la Seine Saint Denis,

Dont le siège est situé :
52-54 avenue de la République
93000 – Bobigny

Représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Philippe Scarfogliero et par son directeur général, Monsieur Pascal Delaplace, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « Caf »

ET

La commune d'Aubervilliers,

Dont le siège est situé :
Mairie d'Aubervilliers
2 rue de la Commune de Paris
93 300 Aubervilliers

Représentée par sa Maire, Madame Mériem Derkaoui, dûment autorisée à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « ville »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Sommaire.....	5
Article préliminaire : Préambule.....	7
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles	7
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf.....	8
Article 3 : Les champs d'intervention de la commune d'Aubervilliers.....	8
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins	9
Article 5 : Engagements des partenaires	10
Article 6 : Modalités de collaboration	11
Article 7 : Echanges de données.....	11
Article 8 : Communication.....	12
Article 9 : Evaluation.....	12
Article 10 : Durée, modification et dénonciation de la convention	12
Article 11 : Confidentialité	13
Annexe 1 : Diagnostic partagé.....	15
Introduction	15
Un dynamisme démographique en lien avec le développement urbain de la ville et la natalité	15
Une population jeune	19
Une ville cosmopolite	21
Difficultés sociales importantes de ménages et de familles.....	21
Un territoire de croissance économique en décalage avec le développement social	26
Annexe 2 : Modalités de pilotage de la Ctg	51
Annexe 3 : Fiches actions	53
Annexe 4 : Décision de la commission d'action sociale du 22 novembre 2019	94
Annexe 5 : Décision du conseil municipal d'Aubervilliers en date du 20 novembre 2019	96

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) arrêté entre la Caisse nationales des Allocations familiales (Cnaf) et la caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis (Caf)

Vu le Schéma Départemental de services aux familles

Vu la décision de la commission d'action sociale de la Caf de la Seine-Saint-Denis en date du XXX

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Aubervilliers en date du 20 novembre 2019

Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf de la Seine-Saint-Denis assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du développement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs tels que l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise, une ingénierie et des outils.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes (et/ou communautés de communes) qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf et la commune d'Aubervilliers souhaitent s'engager dans la démarche de la convention territoriale globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la commune d'Aubervilliers.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur 4 ans (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Conformément aux objectifs stratégiques retenus dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog), la Caf assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Dans le cadre de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022, la Caf de Seine-Saint-Denis porte des ambitions fortes :

- **Petite enfance** : Maintenir et développer l'offre d'accueil du jeune enfant pour faciliter l'accès aux modes d'accueil pour tous dans un objectif d'investissement social
- **Enfance** : Contribuer à l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous
- **Jeunesse** : Proposer une offre adaptée aux besoins des jeunes
- **Parentalité** : Proposer aux parents une offre diversifiée à chaque étape du développement de leur enfant et rendre la politique parentalité coordonnée et lisible
- **Handicap** : Soutenir et renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droits commun (accueil des enfants, coordination, accompagnement des familles et des professionnels).
- **Animation de la vie sociale** : Poursuivre le déploiement de structures de proximité et renforcer la coordination et les coopérations partenariales notamment sur les volets Parentalité, jeunesse, insertion sociale et professionnelle
- **Logement** : contribuer au maintien dans les lieux et à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- **Accès aux droits** : favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours en développant une politique partenariale institutionnelle et de proximité
- **Politique de la ville** : contribuer au développement d'une offre de services renforcée en direction des territoires prioritaires dans une logique de rééquilibrage territorial

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la commune d'Aubervilliers sont confortées par :

- Son expertise statistique, via l'observatoire départemental des données sociales (ODDS), la production d'études partagées avec les collectivités pour les aider dans la décision (diagnostic territorial partagé, approche territoriale)
- avec les collectivités sa connaissance des besoins des allocataires et des partenaires, en s'appuyant sur les agences familles pour recueillir les attentes des publics et les démarches d'écoute clients
- la mobilisation des dispositifs de sa politique d'action sociale familiale.

Article 3 : Les champs d'intervention de la commune d'Aubervilliers

La commune d'Aubervilliers met en place des actions au niveau local en matière d'action sociale pour répondre à des besoins repérés, à travers :

- Le Centre Communal d'Action Sociale qui assure un lien de solidarité entre les citoyens grâce à des aides aux familles, aux personnes en difficultés, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Il s'agit à la fois de permettre l'accès aux aides sociales légales (prime d'activité, aides à la mobilité, aides aux personnes en situation de handicap, ...) mais également d'offrir une aide sociale municipale qui entre dans les compétences facultatives des collectivités locales (aide au paiement des factures d'énergie, écrivain public, ...).
- Les deux Maisons pour Tous, équipements municipaux de proximité, agréés centres sociaux par la CAF et affiliés à la fédération des centres sociaux. Elles assurent entre autres des missions d'informations, d'orientations et de services aux habitants (permanences d'assistantes sociales, d'écrivain public, de médiateur familial, d'accès à l'emploi, etc.), de soutien à la parentalité, d'accès aux loisirs et à la culture des familles.
- Les 13 établissements d'accueil du Jeune Enfant, le Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s, les Maisons d'Assistant.e.s Maternel.le.s
- Une offre d'accueil péri et extrascolaire en direction des enfants fréquentant l'école maternelle, élémentaire et collège.
- Une politique jeunesse appuyée par 9 maisons de jeunes, Un Bureau d'Information Jeunesse et un point d'accueil écoute jeunesse (Mosaïque)
- Une politique de soutien à la parentalité avec 5 LAEP municipaux
- La Fabrique de Santé

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent :

Thématique Petite enfance

Il s'agit de pouvoir maintenir, développer et diversifier l'offre d'accueil sur le territoire et d'améliorer la qualité du service proposé aux Albertivillariens. Ce champ d'intervention visera à assurer par un travail conjoint une progression du taux de couverture petite enfance par des actions ciblées à la fois sur les modes d'accueil individuels et collectifs.

Thématique Enfance et Jeunesse

Compte tenu des mutations sociétales, les besoins des Albertivillariens sont évolutifs et doivent être pris en compte pour offrir un service adapté. Ainsi, le développement et la qualité des accueils de loisirs vont se poursuivre. La ville souhaite mener une analyse des besoins des familles quant à l'accueil des enfants dans les centres de loisirs

La jeunesse représente un enjeu important pour le territoire de la commune. L'objectif sera de consolider, développer et diversifier l'offre afin de favoriser l'autonomie des jeunes et de les accompagner vers la citoyenneté.

Thématique Parentalité

La thématique parentalité doit être appréhendée par un prisme bien plus large que celui des dispositifs. Ainsi, la mise en réseau des nombreux acteurs de la parentalité sera recherchée, afin de permettre la complémentarité de l'offre et de faciliter sa mobilisation par les familles.

Thématique Animation de la vie sociale

La ville souhaite entendre poursuivre le maillage territorial par la création d'une nouvelle maison pour Tous sur le quartier Villette/4Chemins. Des besoins en matière de coordination entre les différentes structures et avec les services intervenants dans des champs similaires ont été identifiés. De même des besoins sur l'accompagnement à l'implication et la participation des habitants dans les projets est à approfondir.

Thématique Accès aux droits

En matière d'accès aux droits et d'accompagnement des publics fragiles, il s'agira de renforcer la coordination et le partenariat entre différents services de la ville, les associations et les équipes de travailleurs sociaux de la Caf autour de projets communs et développer des actions de lutte contre la fracture numérique dans un objectif d'accès aux droits.

Thématique Logement et cadre de vie

En matière de logement, il apparaît prioritaire de contribuer :

- A la poursuite du partenariat entre les bailleurs, les services municipaux et les équipes de travailleurs sociaux autour de la prévention des impayés de loyers, en portant une attention particulière aux impayés de loyer dans le parc privé
- à l'accompagnement des publics habitant dans un logement indécemment, en favorisant les échanges entre la Caf et la ville notamment dans le cadre de la mise en place du permis de louer

Thématique handicap

Sur la question du handicap, il s'agira également de renforcer la coordination et le partenariat entre les différents services intervenants ainsi que la connaissance des besoins des familles par la création d'un pôle ressources à l'appui de la coordination municipale du handicap.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des actions définies dans la présente convention.

Afin de suivre l'évolution des projets et l'atteinte des objectifs fixés par les signataires, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune d'Aubervilliers.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera coprésidé par la Caf et la commune d'Aubervilliers. Le secrétariat est assuré alternativement par la Caf et la commune.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 2 de la présente convention.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 : Evaluation

Un bilan est présenté chaque année au comité technique. A l'issue de la période conventionnelle, une évaluation est conduite et présentée au comité de pilotage.

Cette évaluation doit permettre au comité de pilotage d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou de ses annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 3 (dans chaque fiche action) de la présente convention.

Article 10 : Durée, modification et dénonciation de la convention

La présente convention, est conclue, à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2023 inclus. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 11 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait en deux exemplaires à Aubervilliers, le 06 décembre 2019

Cette convention comporte 81 pages par les parties et les cinq annexes énumérées dans le sommaire.

Pour la commune d'Aubervilliers :

La Maire,

Meriem Derkaoui.

Pour la Caf de la Seine-Saint-Denis :

Le Président du conseil d'administration,

Philippe Sarfogliero.

Le Directeur général,

Pascal Delaplace.

Annexe 1 : Diagnostic partagé

Introduction

Ce diagnostic a été réalisé par le Pôle Ingénierie sociale et Projets de la Caf de la Seine-Saint-Denis, l'Observatoire de la société locale de la ville d'Aubervilliers et le service de la Politique de la ville d'Aubervilliers en concertation avec les professionnels de la Caf du Département Développement du Service aux Familles, du service des interventions sociales territoriales et les professionnels des différents services de la ville d'Aubervilliers.

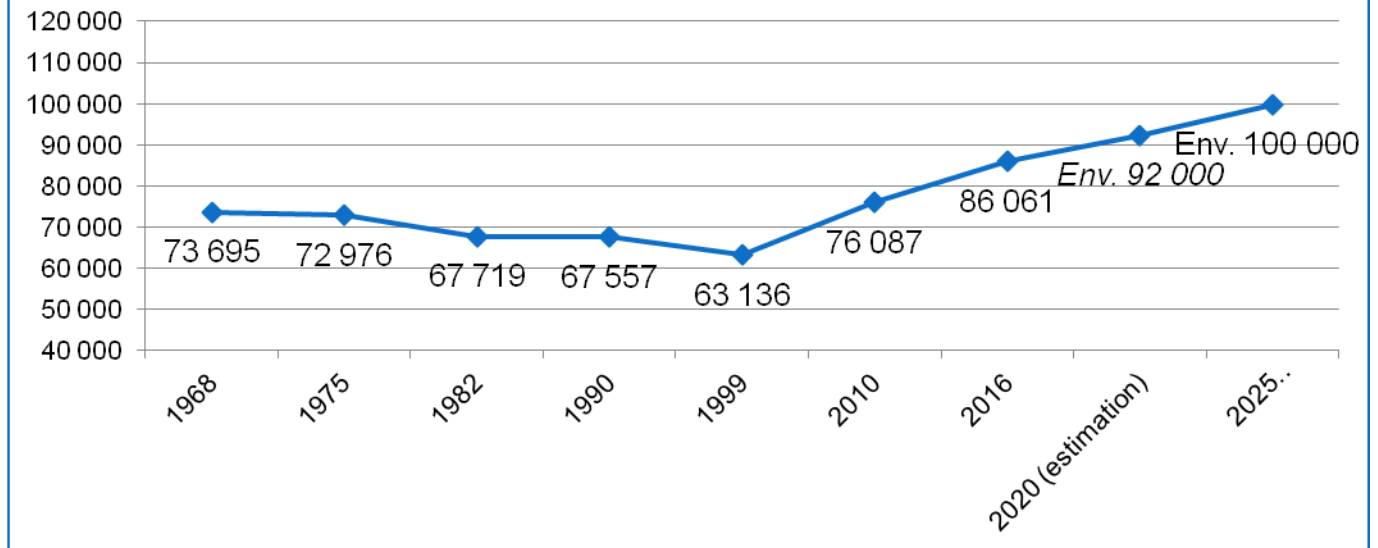
Il s'appuie sur des données quantitatives issues des fichiers de la Caf (2017), de l'INSEE (2015 et 2016), de la DGFIP (2015), de la Chambre de commerces et d'industries (2016), de l'Observatoire départemental des données sociales et complétées des données et d'analyses issues des différents services de la ville et de la Caf. Les données sont présentées sous forme de graphiques et de cartes, avec comme zone de référence le département de la Seine-Saint-Denis et la France métropolitaine. Cette présentation permet de mieux comprendre la situation sociale d'Aubervilliers par rapport à ces échelles de comparaison et constitue un support d'analyse pour les travaux entre les professionnels de la Ville et de la Caf sur la définition des priorités d'action à mettre en place.

Éléments de cadrage

Un dynamisme démographique en lien avec le développement urbain de la ville et la natalité

Troisième ville la plus peuplée de la Seine-Saint-Denis, la population totale d'Aubervilliers compte 86 533 habitants en 2016. Ce chiffre atteint environ 90 000 habitants en 2019, compte tenu de toutes les nouvelles constructions livrées depuis 2016. Parmi les villes de 40 000 habitants et plus, Aubervilliers fait partie des villes avec la plus forte croissance démographique au niveau régional et national, soit une croissance de population de +10% entre 2010 et 2015, avec une moyenne de plus de 1 500 personnes par an.

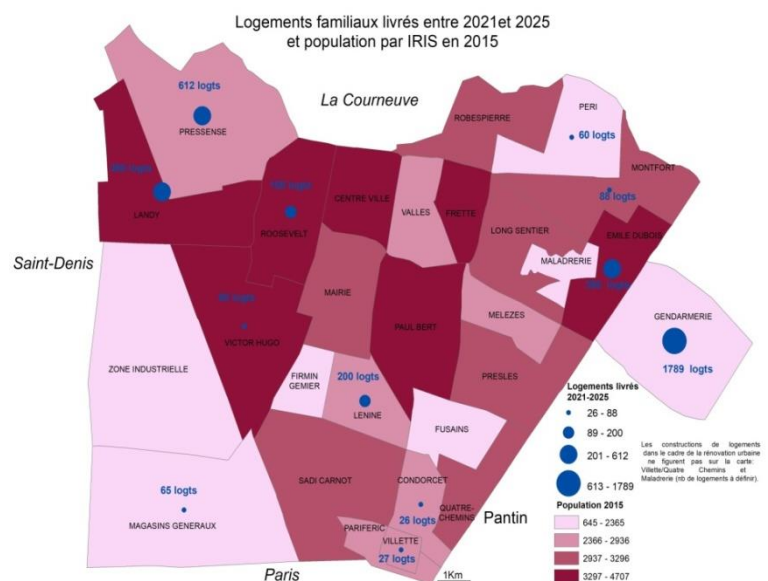
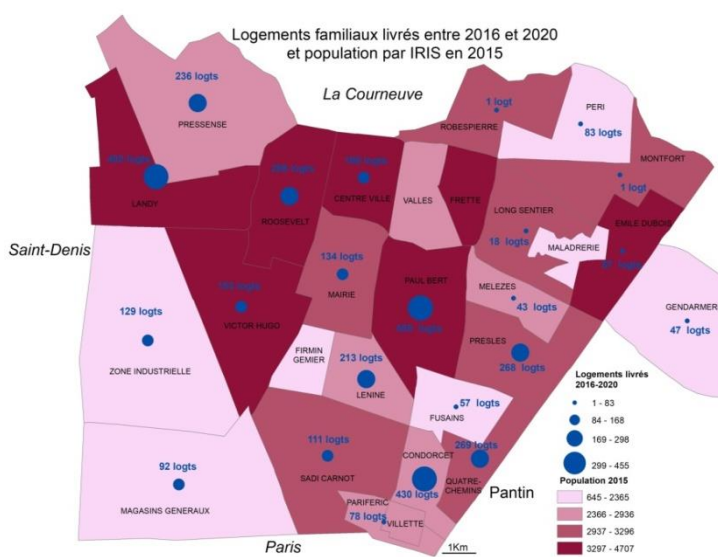
Evolution de la population municipale d'Aubervilliers depuis 1968



Plusieurs prospectives démographiques laissent supposer que la population de la ville continuera à croître et aboutira à environ 100 000 habitants en 2025.

De nombreux logements familiaux seront livrés à l'horizon 2020 au niveau de Landy-Pressensé, du quartier Centre-ville, de l'Iris Paul Bert et du quartier Villette-Quatre Chemins.

Les livraisons de logements neufs entre 2021-2025 seront plus concentrées au niveau de Fort d'Aubervilliers, Emile Dubois au nord-est de la ville et continueront au Landy-Pressensé et dans une moindre mesure au Centre-ville et au niveau de l'Iris Lénine.

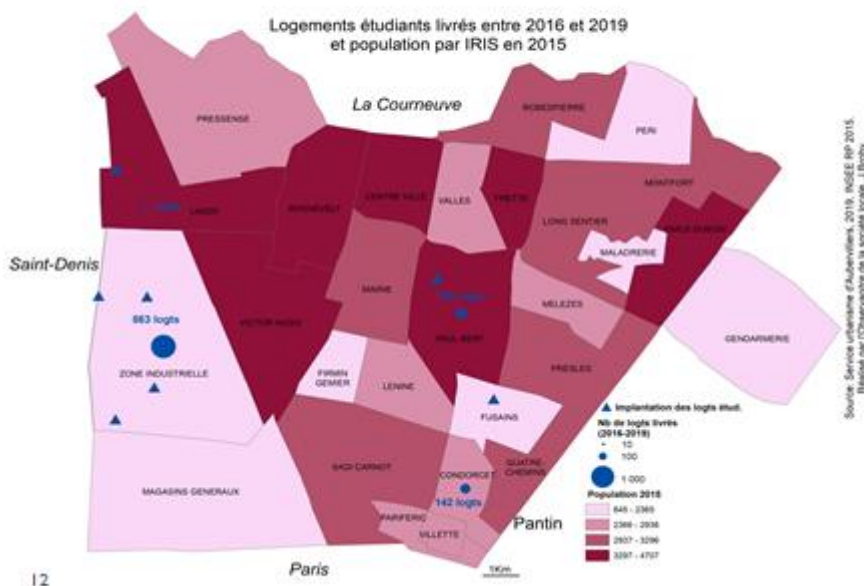


Source: Service urbanisme d'Aubervilliers, 2019, INSEE RP 2015. Réalisé par l'Observatoire de la société locale, J. Brody.

Depuis une dizaine d'année, la ville est marquée par la construction et reconstruction de logements. De nombreux projets urbains d'aménagement et de constructions de logements sont situés dans des zones d'aménagement concertées (Fort d'Aubervilliers, Emile Dubois, Port Chemin Vert, Porte d'Aubervilliers, Front populaire, Centre-ville-Moutier) et dans le diffus (rachat des terrains par les promoteurs). Deux quartiers sont concernés par les nouveaux projets de la rénovation urbaine (PRU) : Vilette Quatre Chemins et Maladrerie et un quartier a été renouvelé dans le cadre de l'ancien PRU (Landy Cristino Garcia). Des projets structurants de transports et d'infrastructures influenceront également la constellation et le développement de la ville dans les années qui suivent : le prolongement du métro ligne 12, la ligne 15, le tramway T8, l'aménagement de la RN2 et de l'avenue Victor Hugo.

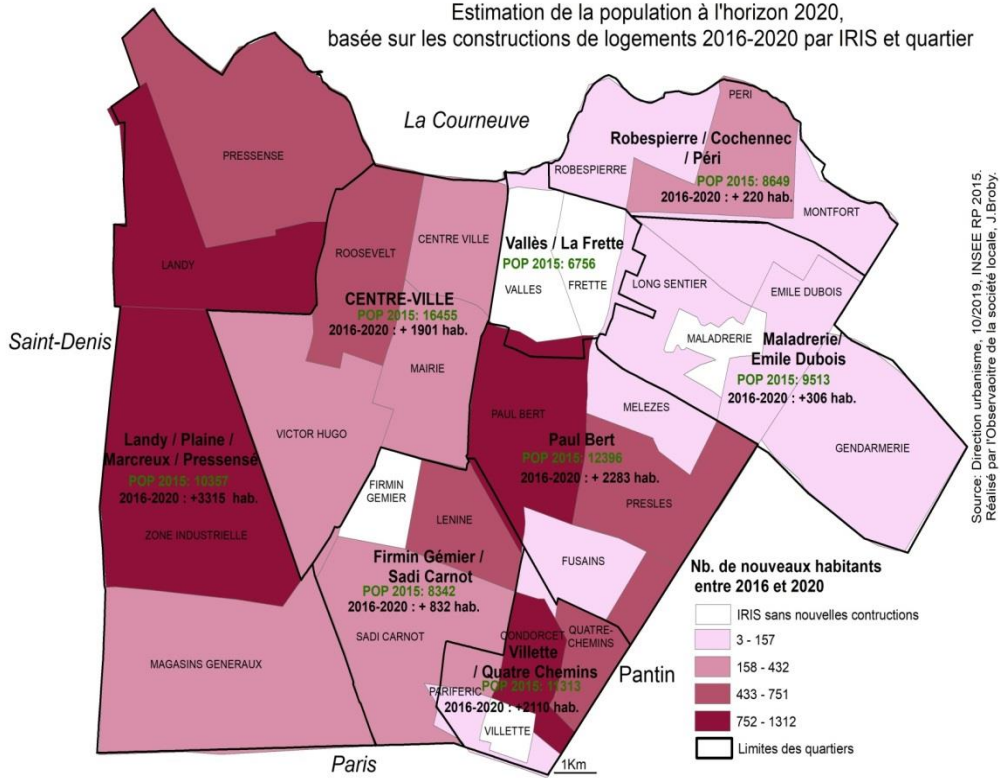
A compter de 2020, la ville deviendra une véritable ville universitaire qui accueillera tous les jours sur son territoire, 12 000 chercheurs et étudiants qui travailleront au campus Condorcet. En outre, 1 162 logements étudiants livrés entre 2016-2019 sur le territoire de la ville assureront l'accueil de nombreux étudiants.

Logement étudiant



Les projections démographiques à l'horizon 2020 montrent une importante augmentation de la population dans le secteur sud-est de la ville (Paul Bert, Vilette-Quatre Chemins) avec environ 4 400 nouveaux habitants en 2020 et dans le secteur de la plaine (Landy, Pressensé) avec plus de 3 300 habitants de plus. Dans une moindre mesure, les augmentations sont également attendues au centre-ville avec plus de 1900 nouveaux habitants et au niveau de Firmin Gémier/Sadi Carnot (+800 habitants)

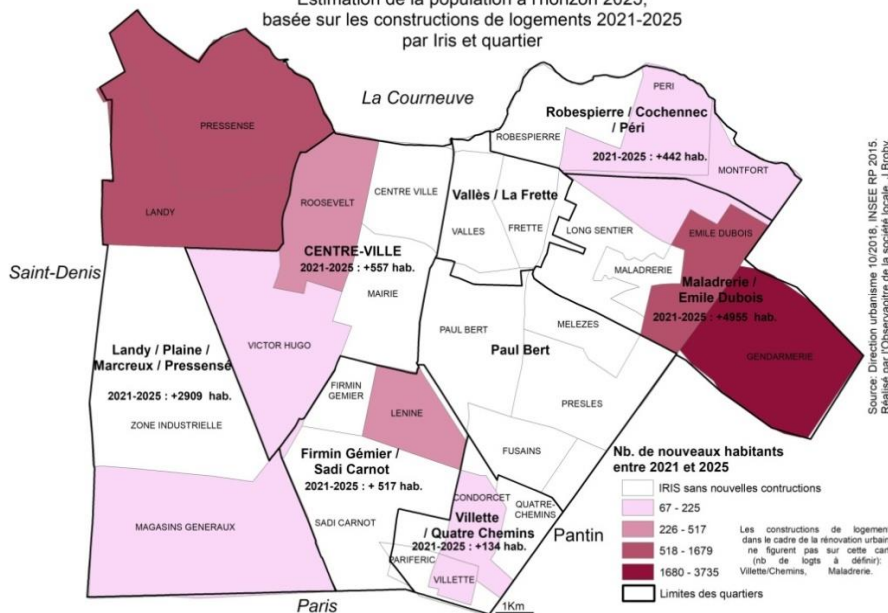
Estimation de la population à l'horizon 2020,
basée sur les constructions de logements 2016-2020 par IRIS et quartier



Source: Direction urbanisme, 10/2019, INSEE RP 2015.
Réalisé par l'Observatoire de la société locale, J.Brobby.

Selon l'état des lieux actuel et des prévisions de livraisons de logements, la croissance démographique entre 2021 et 2025 sera essentiellement portée par la création d'un nouveau quartier au niveau du Fort d'Aubervilliers avec environ 5 000 nouveaux habitants et par le secteur de la plaine (Landy, Pressensé) avec plus de 2 900 habitants attendus.

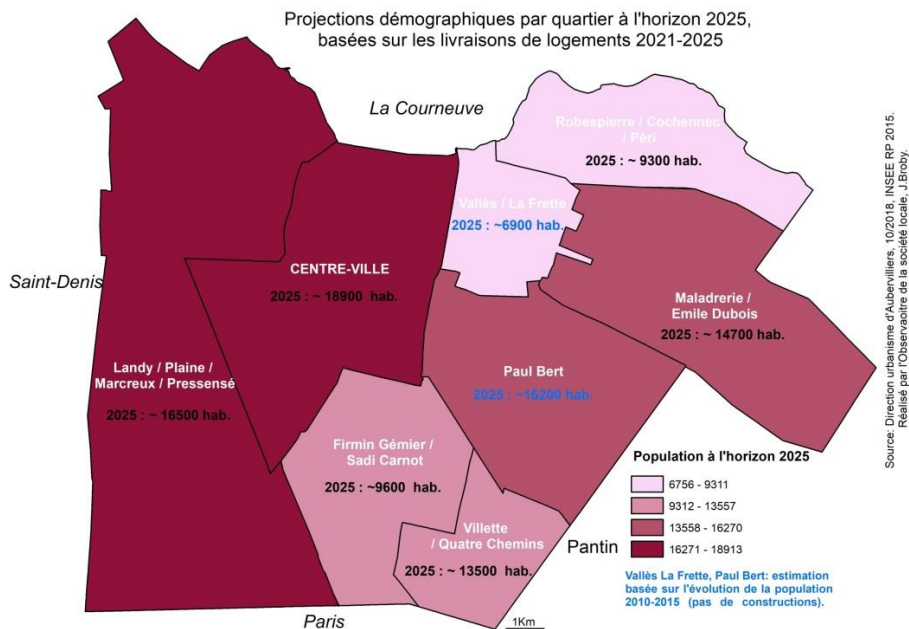
Estimation de la population à l'horizon 2025,
basée sur les constructions de logements 2021-2025
par Iris et quartier



Source: Direction urbanisme, 10/2018, INSEE RP 2015.
Réalisé par l'Observatoire de la société locale, J.Brobby.

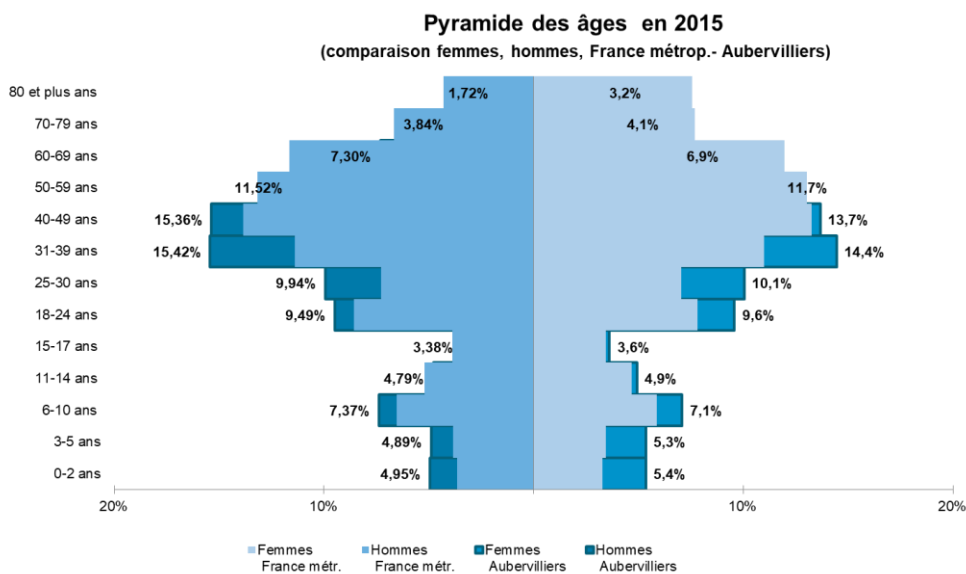
Bref, selon les prévisions actuelles des livraisons de logements, le plus grand quartier de la ville en 2025 sera le quartier Centre-ville avec plus de 18 900 habitants, suivi par Paul Bert et

Landy/Plaine/Pressensé plus de 16 000 habitants et Maladrerie/E. Dubois/Fort d'Aubervilliers avec plus de 14 700 habitants. Les secteurs avec les plus grandes augmentations de la population entre 2015 et 2025 seront dans le quartier de Landy/Plaine/Pressensé et à la Maladrerie/Fort d'Aubervilliers.

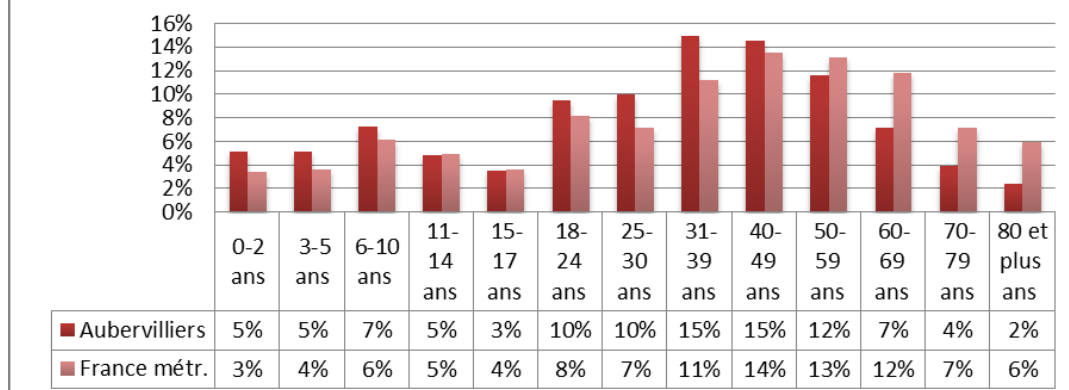


Une population jeune

Aubervilliers se caractérise par la présence d'une population jeune, adulte en âge de travailler et de concevoir des familles. 40% de sa population est composée de 25-49 ans contre 32% au niveau de la France métropolitaine. 17% de sa population est composée d'enfants de 0 à 10 ans contre 13% au niveau national. Les jeunes de 18 à 24 ans représentent 10% de la population municipale contre 8% en France métropolitaine.



Structure d'âge d'Aubervilliers en comparaison avec la France métropolitaine



Les évolutions de la population entre 2010 et 2015 confirment la jeunesse de la population avec l'augmentation des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire (une augmentation de 16% des enfants de 3-5 ans, de 14% des 6-10 ans et de 15% des 11-14 ans même si leur poids dans la structure globale de la population reste stable : +0,2 points) et une augmentation de plus de 10% des trentenaires et quarantenaires (31-39 ans +11% et 40-49 ans +13%).

Cela s'explique à la fois par l'arrivée de la nouvelle population (0,5% par an, un solde migratoire positif) et par le solde naturel très positif (+1,5% par an). En effet, même si le taux de natalité se tasse légèrement entre 2010 et 2015 (19,7) en comparaison avec d'autres périodes, la natalité reste parmi les plus élevées en France métropolitaine tandis que le taux de mortalité baisse en renforçant ainsi le solde naturel.

Indicateurs démographiques depuis 1968 (par an en %)	1968	-	1975	-	1982	-	1990	-	1999	-	2010	-	2015
	1975		1982		1990		1999		2010		2015		
Variation moy. de la pop	-0,1		-1,1		-0,0		-0,7		1,7		1,9		
due au solde naturel	0,9		0,8		1,1		1,2		1,5		1,5		
due au solde migratoire	-1,1		-1,9		-1,1		-1,9		0,2		0,5		

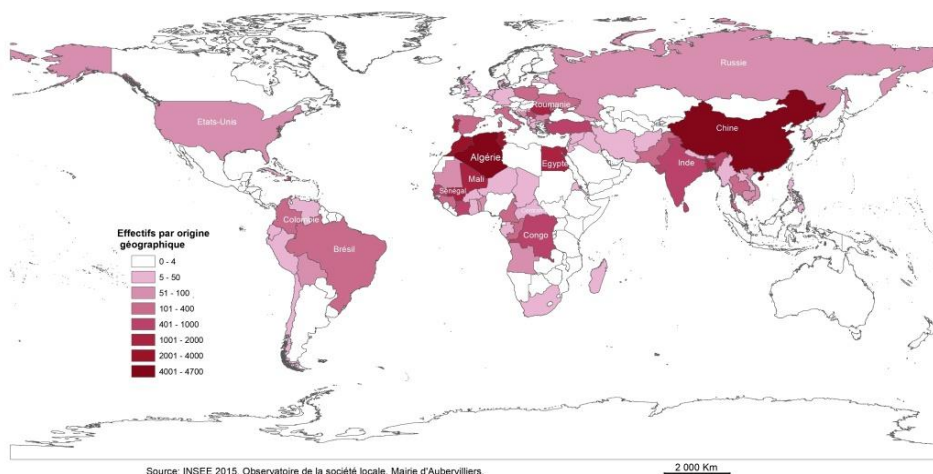
Age	Evol.2010-2015 (%)	Evol.2010-2015 (poids dans la pop)
0-2 ans	5,9%	-0,2
3-5 ans	15,6%	0,2
6-10 ans	13,6%	0,2
11-14 ans	14,9%	0,2
15-17 ans	8,3%	-0,1
18-24 ans	3,8%	-0,6
25-30 ans	10,3%	0,0
31-39 ans	11,3%	0,2
40-49 ans	13,3%	0,4
50-59 ans	11,9%	0,2
60-69 ans	15,4%	0,3
70-79 ans	-11,5%	-1,0
80 et plus ans	12,4%	0,0
Ensemble	10,1%	0,0

Un certain vieillissement de la population est également observable à Aubervilliers même si la proportion des personnes âgées reste stable entre 2010 et 2015 et il n'y a pas de phénomènes de gérontocroissance. Les soixantaines et quadragénaires sont en augmentation (+ 15% des 60-69 ans ou +12% des 80 ans et plus entre 2010 et 2015) et leur accroissement est freinée par la diminution des 70-79 ans (-11.5%). Le poids des personnes âgées dans la population municipale reste stable, voire il diminue pour les 70-79 ans.

Une ville cosmopolite

Le cosmopolitisme d'Aubervilliers est une autre caractéristique qui marque le paysage démographique d'Aubervilliers. Il s'agit de la première ville de France métropolitaine, parmi les villes de 40 000 habitants et plus, par la concentration de la population étrangère. Selon le recensement 2015, 37% de la population municipale est composée de personnes qui ne possèdent pas de nationalité française. Il s'agit de 116 nationalités différentes en 2015, représentant ainsi presque un tiers des pays du monde à Aubervilliers.

Population étrangère d'Aubervilliers selon le pays de provenance en 2015



Source: INSEE 2015, Observatoire de la société locale, Mairie d'Aubervilliers.

2 000 Km

Difficultés sociales importantes de ménages et de familles

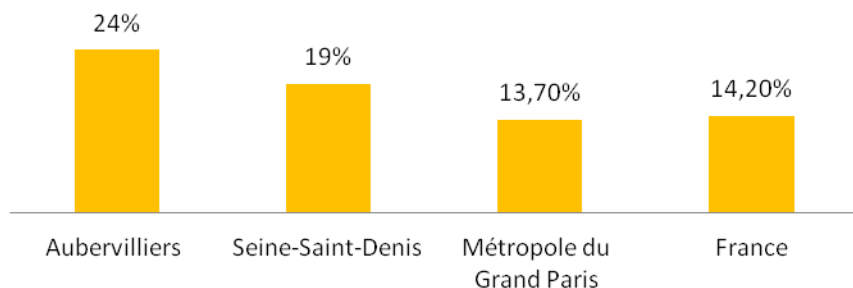
Aubervilliers est également une ville composée de ménages qui sont touchés par des difficultés sociales importantes. Il s'agit de la première ville de la France métropolitaine par le taux de pauvreté. En effet, 45.5% de ses ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 015 euros mensuels en 2015) contre 14.9% au niveau métropolitain. Ce dernier diminue très légèrement en 2016 et atteint 44.3% en 2016.

Les évolutions entre 2001 et 2015 indiquent les processus de paupérisation. Ainsi, les travaux de la démographe Mariette Sagot, classent la ville d'Aubervilliers parmi les villes déjà très pauvres dans lesquelles la pauvreté s'accroît entre 2001 et 2015, avec les villes de Grigny, Villiers-le-Bel,

Pierrefitte-sur-Seine, La Courneuve, Clichy-sous-Bois, Stains, Bobigny¹. Selon l'IAU, cette montée de la pauvreté des villes franciliennes est corrélée à celle du chômage, notamment celui des jeunes et peut aussi être reliée à la progression des ménages dont les ressources reposent sur un seul adulte.

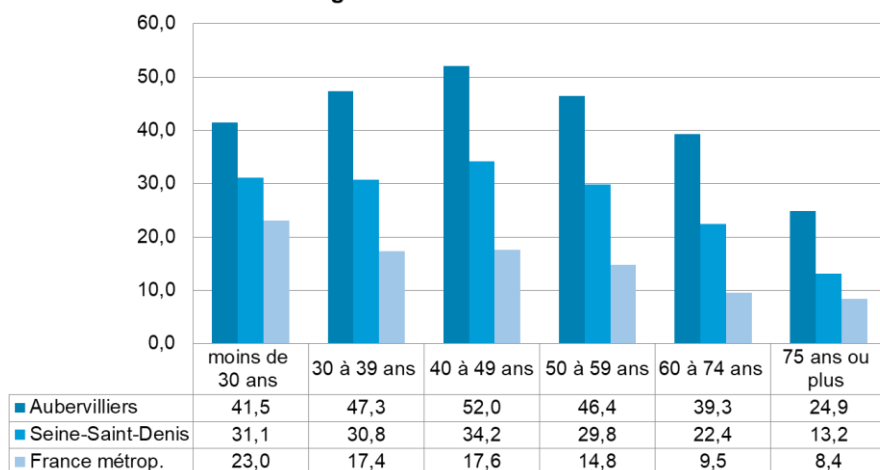
Taux de chômage en 2015

■ Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015



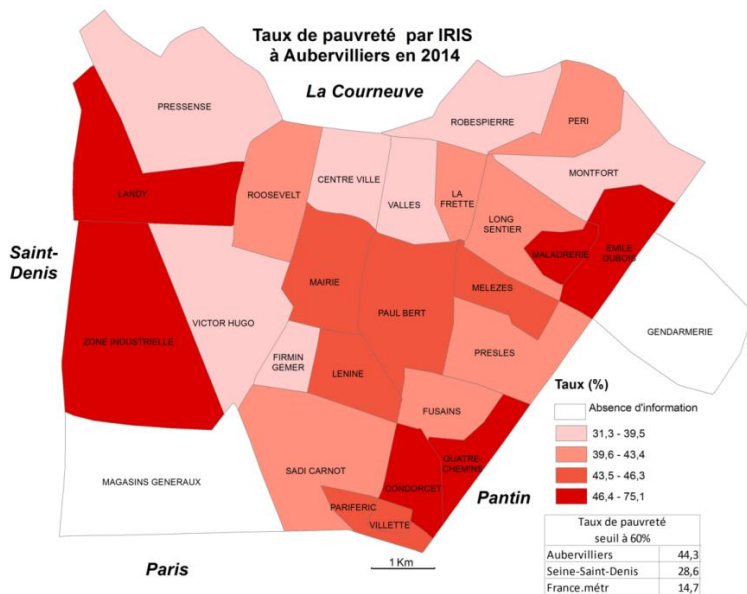
En effet, le chômage est deux fois plus élevé à Aubervilliers qu'au niveau national et le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans atteint 38% contre 30% au niveau national.

Taux de pauvreté des ménages selon l'âge de référent fiscal en 2015



Le taux de pauvreté touche presque toutes les tranches d'âge, mais dans une moindre mesure les personnes âgées. 25% des 75 ans et plus vivent en dessous du seuil de pauvreté contre plus de 4 sur 10 dans d'autres tranches d'âge.

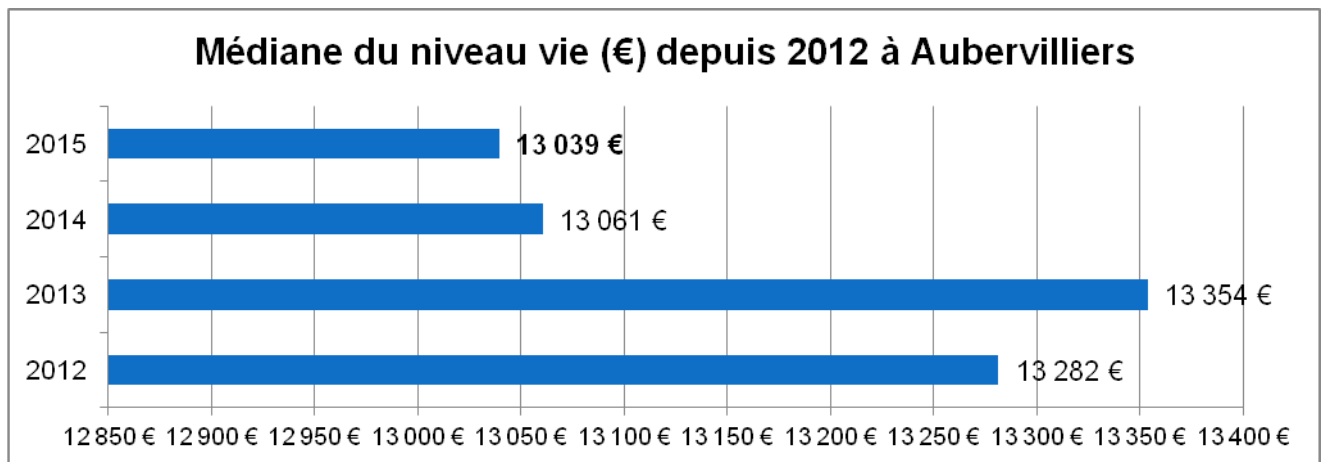
¹Mariette SAGOT, Gentrification et paupérisation au cœur de l'Île-de-France, Evolutions 2001-2015, IAU, Mai 2019.



Source: Insee, DCEP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2014
Réalise par observatoire de la société locale, Erroby, 2015

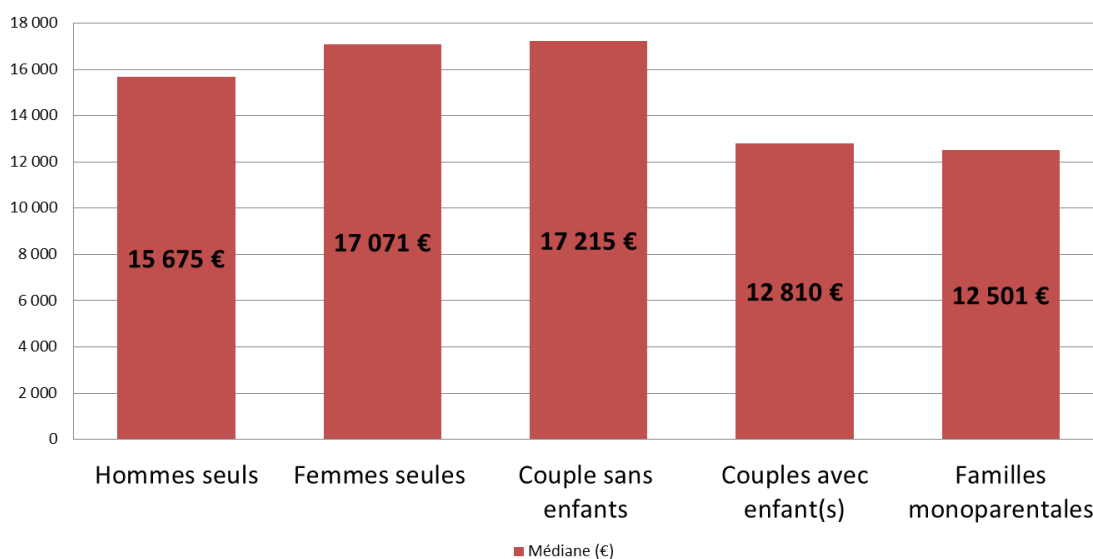
La répartition spatiale du taux de pauvreté montre que ce sont les quartiers en rénovation urbaine qui sont le plus fortement touchés par le taux de pauvreté : Maladrerie, Emile Dubois, Vilette, Quatre Chemins et Landy ainsi que la zone industrielle.

Le niveau de vie médian de la population s'élève à 13 039 euros annuels en 2015. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins de 1 086 euros par unité de consommation par mois disponible pour vivre et la seconde ayant plus de 1 086 euros par unité de consommation par mois. Il est bien en dessous du niveau national ou départemental (20 565 € en France métropolitaine et 16 762 € en Seine-Saint-Denis).



Le niveau de vie médian varie selon la situation familiale des personnes et il est particulièrement bas pour les familles avec enfants et les familles monoparentales. Le niveau de vie médian des familles monoparentales est de 12 501 euros par an et par unité de consommation disponible pour vivre en 2015 et celui des familles avec enfants atteint 12 810 euros annuels. À l'inverse, les couples sans enfant sont les moins exposés à la pauvreté.

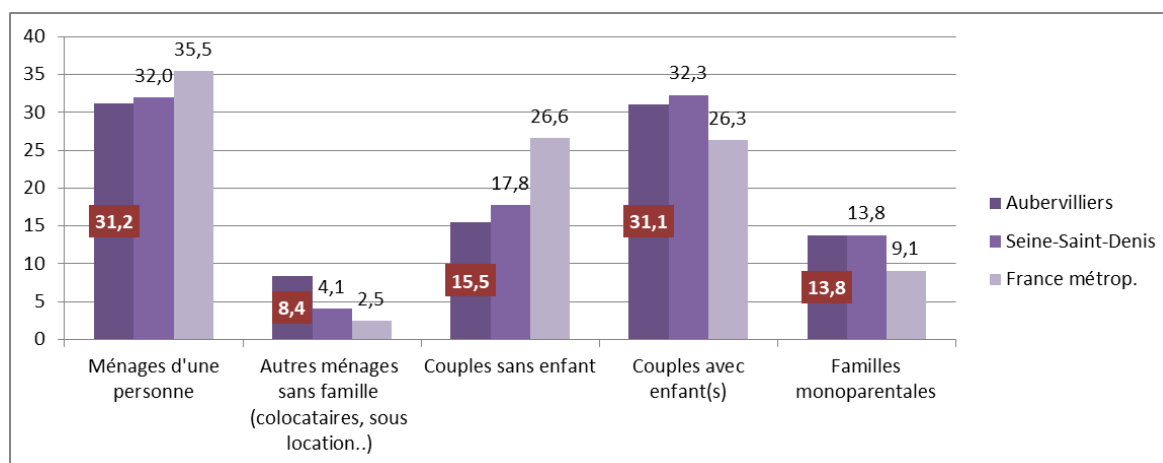
Revenus médians disponibles des ménages (€) par UC et par an en 2015



Une structure familiale marquée par la présence de familles monoparentales et de grandes familles

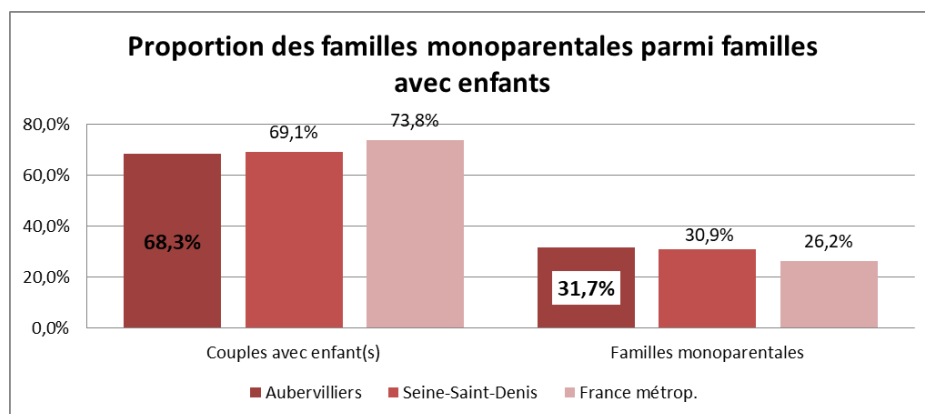
45% des ménages d'Aubervilliers sont composés des familles mono ou bi parentales avec enfants. 16% sont en couples sans enfants, plus d'un tiers sont des personnes seules (31%) et 8% sont des ménages constitués de colocataires ou personnes sans lien familial.

Ménages à Aubervilliers en comparaison avec d'autres territoires (%)

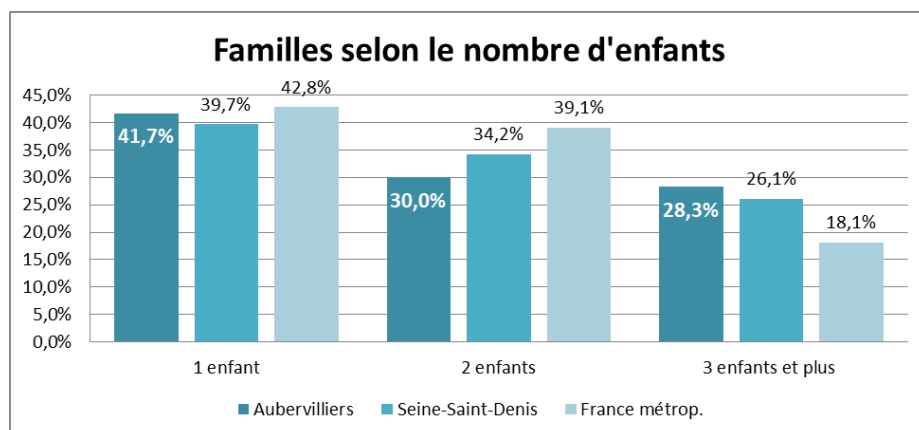


L'évolution de la structure des ménages entre 1999 et 2015 montre une augmentation forte de ménages sans liens familiaux en poids (+6 points) et en effectifs (+ 1 893 ménages) et une augmentation des familles monoparentales (+2 points, +1 237 ménages). Les couples avec enfants croissent en effectifs (+ 1 814 ménages) mais leur proportion reste stable en 2015.

Evolution poids/effectifs des ménages					
Evolution des ménages	2015	%	Evol. des effectifs de ménages 1999-2015		Evol. poids ménages 1999-2015 (points)
Ménages d'une personne	9 660	31,2	+788	8,9%	-4,2
dont hommes seuls	5 181	16,7	+789	18,0%	-0,8
dont femmes seules	4 479	14,5	-1	0,0%	-3,4
Autres ménages sans famille (colocataires, sous location..)	2597	8,4	+1893	268,9%	5,6
Ménages avec famille(s)	18677	60,4			
dont la famille principale est :			+3157	20,3%	-1,4
un couple sans enfant	4 798	15,5	+106	2,3%	-3,2
un couple avec enfant(s)	9 618	31,1	+1814	23,2%	0
une famille monoparentale	4 261	13,8	+1237	40,9%	1,8
Ensemble	30 933	100	+5837	23,3%	



La structure familiale des familles avec enfants est donc marquée par la forte présence de familles monoparentales et de grandes familles en 2015. Parmi ces dernières, les familles monoparentales représentent 32% de familles contre 26% au niveau métropolitain.



De même, si 7 familles sur dix sont composées de moins de deux enfants, presque un tiers sont avec trois enfants et plus (28%) contre 18% au niveau national.

Un territoire de croissance économique en décalage avec le développement social

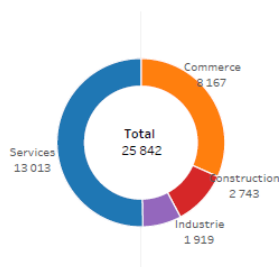
La ville d'Aubervilliers est marquée par un dynamisme économique et commercial qui se caractérise par un développement économique exogène qui consiste à accueillir de nombreux établissements économiques afin de renforcer l'attractivité du territoire. De nombreux sièges de grandes sociétés et administrations se sont installées à Aubervilliers (Véolia, Saint-Gobain, RATP, ARS, Ministère de la justice, ICADE) et la ville dispose d'un grand centre commercial Millénaire ainsi que d'un tissu de petites entreprises dans le domaine du commerce.

L'indicateur de concentration d'emplois est plutôt favorable à Aubervilliers. La ville compte 99 emplois pour 100 actifs ayant un emploi et résidant la ville en 2015. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ile-de-France, comptabilise plus de 13 000 emplois dans le domaine de différents services. Ces derniers sont les plus représentés dans le secteur d'activité scientifique et technique (9.7%), de la santé humaine et de l'action sociale (7.7%) et viennent ensuite les transports, l'information, la communication et les services administratifs (tous respectivement 6.4%). Les deux autres secteurs les plus dominants sont commerce avec plus de 8 100 emplois et la construction (environ 2 700 emplois). En effet, de nombreuses entreprises de grossistes installées à Aubervilliers font que la ville a une certaine visibilité au niveau international dans le domaine du commerce avec la Chine.

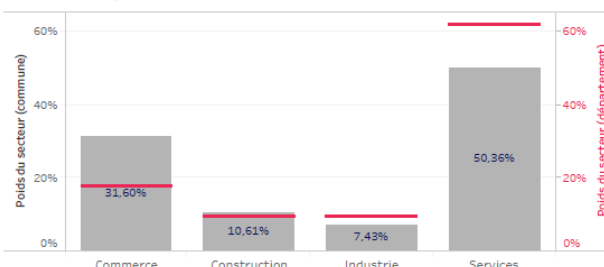
93001 - Aubervilliers - Seine-Saint-Denis

Commerces Industrie
Construction Services

Répartition des emplois par grands secteurs d'activités (2016)
Source : Urssaf - Emplois salariés



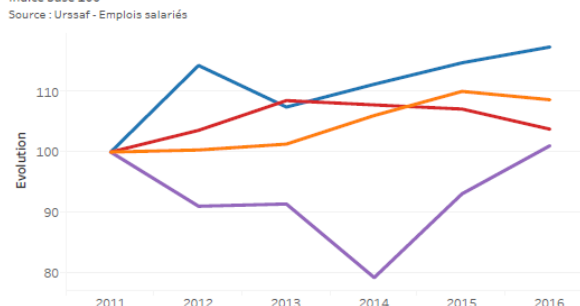
Spécialisation communale par grands secteurs d'activité (2016)
Source : Urssaf - Emplois salariés



Effectifs par grands secteurs d'activité (2016)
Source : Urssaf - Emplois salariés

Grands secteurs d'activité	Secteurs d'activités détaillés	% Commune	% Dép.	% Région
Commerce	Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	31,6%	17,0%	15,4%
	Industrie manufacturière	5,2%	5,9%	7,7%
Construction	Production et distribution d'eau - assainissement, gestio...	1,3%	0,8%	0,6%
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur...	0,9%	1,4%	1,0%
Services	Activités de services administratifs et de soutien	6,4%	12,8%	12,2%
	Activités financières et d'assurance	0,8%	5,1%	6,8%
	Activités immobilières	2,3%	1,4%	1,7%
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,7%	5,8%	11,3%
	Administration publique	0,2%	1,5%	0,9%
	Arts, spectacles et activités récréatives	2,3%	1,2%	2,0%
	Autres activités de services	1,6%	2,4%	2,9%
	Enseignement	1,4%	1,4%	1,9%
	Hébergement et restauration	5,1%	4,6%	6,6%
	Information et communication	6,4%	5,8%	8,4%
	Santé humaine et action sociale	7,7%	6,1%	6,5%
	Transports et entreposage	6,4%	17,0%	8,1%

Evolution de l'emploi salarié par grands secteurs d'activités
Indice base 100
Source : Urssaf - Emplois salariés



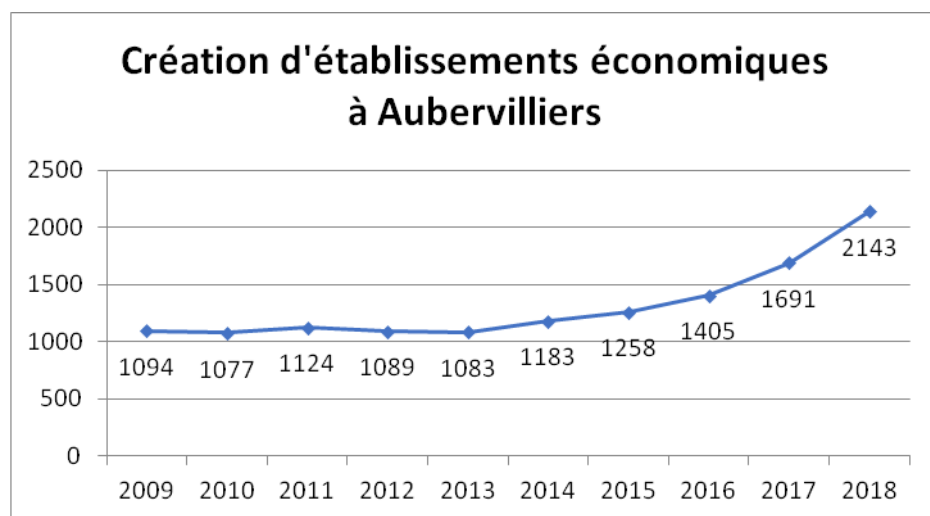
Source : CCI Paris Ile-de-France.

Tout de même ce type de développement économique semble insuffisamment impacter la situation sociale de la population locale. Les offres d'emplois sont en décalage avec la qualification de la population locale dont le niveau de formation n'est pas suffisant pour prétendre à des emplois installés. 49.9% de la population est sans aucun diplôme qualifiant, 31% de la population est avec un niveau CAP-BEP, BAC et 19% sont des détenteurs d'un diplôme supérieur du type BAC+2 et plus. En outre, les entreprises qui s'installent sur le territoire de la ville viennent très souvent avec leurs propres salariés.

Ce sont potentiellement des jeunes générations entrant sur le marché de travail (+197 diplômes supérieurs chez les 20-24 entre 2010-2015) ou des jeunes adultes (+1242 diplômes supérieurs pour les 25-39 ans et + 885 pour les 40-45 ans entre 2010-2015) qui pourraient prétendre à l'offre de l'emploi local. Parmi ces derniers, on observe l'élévation du niveau de formation (voir le tableau ci-dessous).

Evol. 2010-2015	Sans aucun diplôme qualifiant (Aucun diplôme ou au plus BEPC, Brevet des collèges, DNB) Evol. 2010-2015		Niveau moyen (CAP-BEP, BAC-BP) Evol. 2010-2015		Diplôme d'études supérieures (BAC+2 et plus) Evol. 2010-2015				
	Aubervilliers	France métrop.	Aubervilliers	France métrop.	Aubervilliers	France métrop.			
15 à 19 ans	-221	-41%	-10%	65	39%	13%	8	133%	35%
20 à 24 ans	-122	-9%	-15%	-69	-4%	-7%	197	45%	4%
25 à 39 ans	218	3%	-15%	336	5%	-5%	1242	29%	5%
40 à 54 ans	1027	13%	-23%	391	8%	0%	885	42%	25%
55 à 64 ans	108	2%	-15%	-5	0%	14%	159	19%	16%
65 ans ou plus	-129	-2%	-2%	261	19%	38%	263	63%	49%
Ensemble	883	3%	-11%	977	6%	6%	2752	34%	17%

La ville est également dynamique en termes de création d'établissements économiques. Selon les données INSEE et SIRENE, 25 établissements économiques pour 1 000 habitants ont été créés en 2018 contre 19 au niveau du département et 12 au niveau métropolitain.



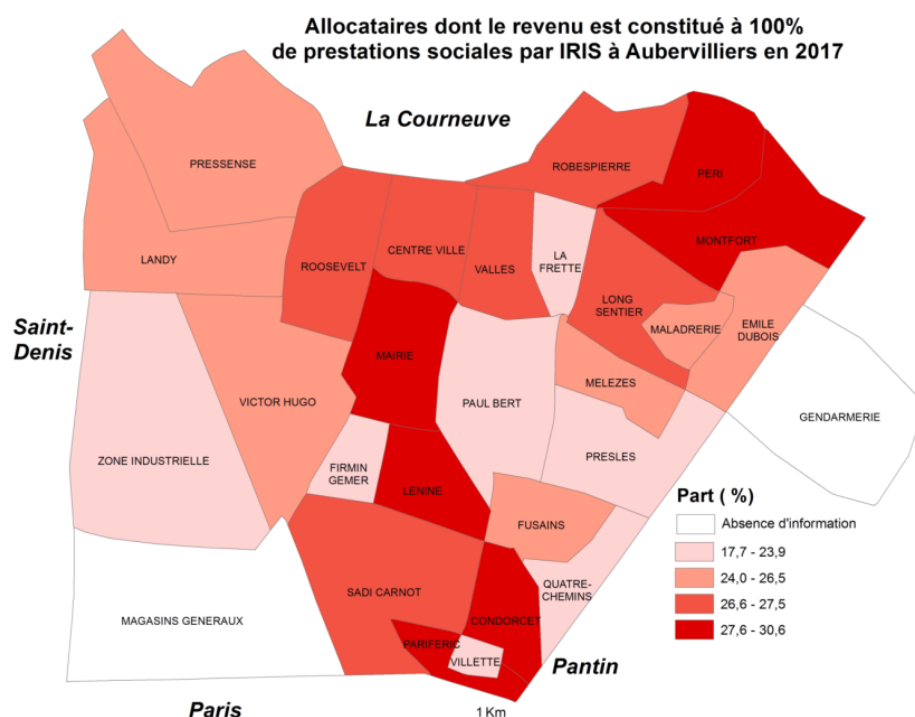
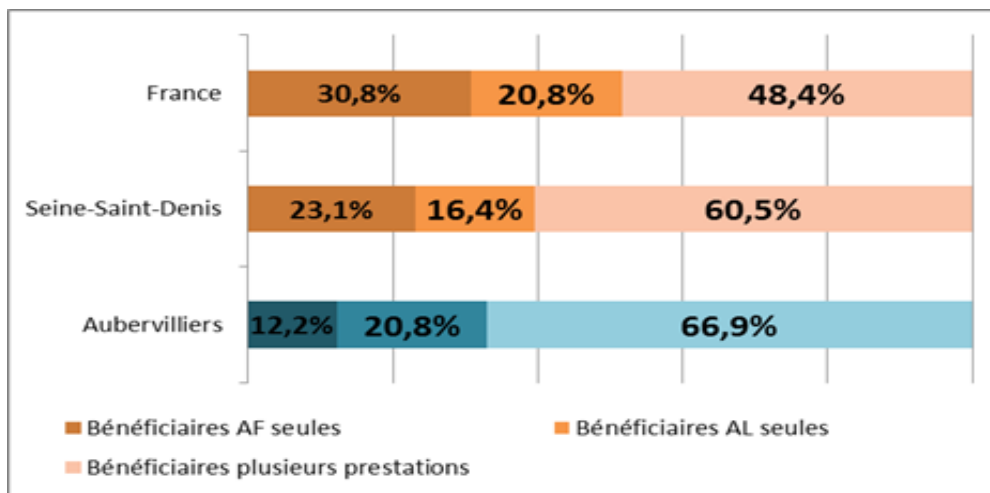
2 143 établissements ont été créés en 2018 dont plus de 6 sur 10 sont dans le domaine de commerce, transport, hébergement et restauration et plus de 2 sur 10 dans le domaine de services marchands aux entreprises.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

En outre, plus de 150 associations employeuses enrichissent le tissu économique de la ville avec environ 2 000 emplois. Tout cela forme ainsi un environnement social propice également à un développement économique endogène « en devenir ».

Importance des prestations sociales dans la lutte contre la pauvreté

Les prestations sociales et la fiscalité directe jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté à Aubervilliers comme au niveau national. Les prestations sociales représentent 15% des revenus des ménages à Aubervilliers contre 5% en 2016. 64% de la population locale sont des allocataires de la CAF (2017) contre 60,2% pour la Seine-Saint-Denis et 47,5% pour la France métropolitaine. 7 sur dix bénéficient de plusieurs prestations sociales.



Chez 43% de ménages allocataires en 2017, les prestations de la CAF représentent plus de 50% de leurs revenus. Les revenus de presque un tiers des ménages dans les secteurs Péri, Monfort, Mairie, Lénine, Condorcet et Pariféric sont composés des prestations sociales.

Néanmoins, ces secteurs ont des taux de pauvreté moins élevés que les autres quartiers et ils témoignent ainsi de l'importance des prestations dans la réduction de la pauvreté.

Diagnostics par thématique

1. Petite Enfance

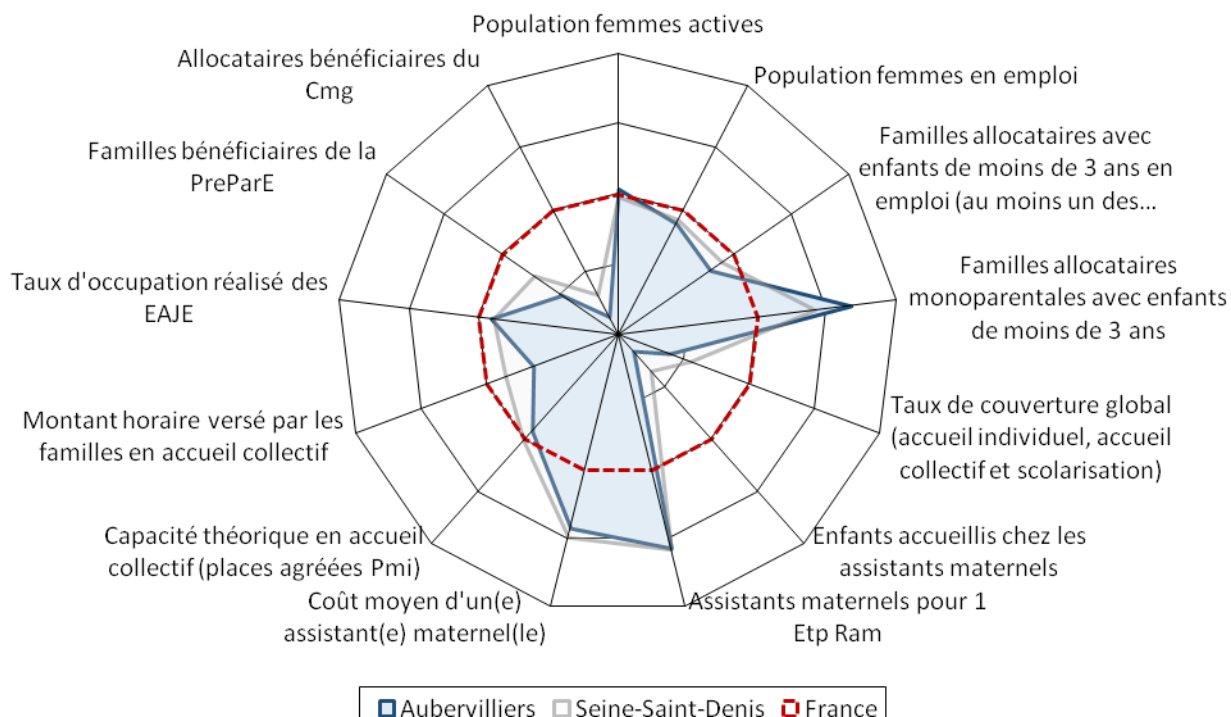
Selon le recensement de la population 2015, plus de 4 300 enfants de moins de 3 ans habitent à Aubervilliers, soit 5% de la population municipale (5% Seine-Saint-Denis, 3,5% France métropolitaine). En moyenne, on recense plus de 1 500 naissances par an à Aubervilliers. Malgré la baisse des naissances entre 2010 et 2015, qui suit les tendances nationales, le taux de natalité est parmi les plus élevés de la France métropolitaine (19.7 naissances pour 1000 habitants, France métropolitaine 12.3).

Les besoins d'Aubervilliers en matière d'accueil de la petite enfance sont croissants non seulement du fait de la constante augmentation de la population mais également dans une perspective de lutte contre la précarité économique des familles et pour l'égalité femme-homme. En effet, l'offre d'accueil de la petite enfance joue un rôle important dans l'inscription sociale des femmes vers le marché de travail et représente une des conditions de l'insertion professionnelle durable.

Le taux d'activité des femmes à Aubervilliers est plus faible qu'ailleurs. 65% des femmes se déclarent actives (ayant un emploi ou en chômage) contre 69% en Seine-Saint-Denis et 71% en France métropolitaine. En outre, quand elles sont sur le marché de travail, les femmes sont plus souvent que les hommes, touchées par le chômage. A niveau de diplôme égal ou supérieur à celui des hommes. 26% des femmes actives sont au chômage contre 25% pour les hommes (19% femmes, 17% hommes en Seine-Saint-Denis, 14% femmes, 12% hommes en France métropolitaine.) Les femmes sont plus représentées parmi les diplômés du supérieur (BAC+2 et plus) 21% contre 18% pour les hommes. 49% de femmes et 50% d'hommes n'ont aucun diplôme qualifiant (inférieur à BAC). Enfin, plus d'une femme sur 4 travaillent à mi-temps soit 27%.

Les crèches ont également un rôle particulièrement important dans la socialisation et l'éveil éducatif des jeunes enfants à Aubervilliers qui très souvent vivent dans des milieux familiaux très modestes ou en présence d'un seul parent. 964 enfants, soit 26% d'enfants des moins de 3 ans d'Aubervilliers vivent au sein d'une famille monoparentale ou bi-parentale où aucun parent ne travaille (SSD 19%, France métropolitaine. 13%).

Au 31 décembre 2017, le taux de couverture global en accueil du jeune enfant sur Aubervilliers est 24,7 % contre 31,01 % pour l'ensemble du département, soit un écart de 6.31 points.



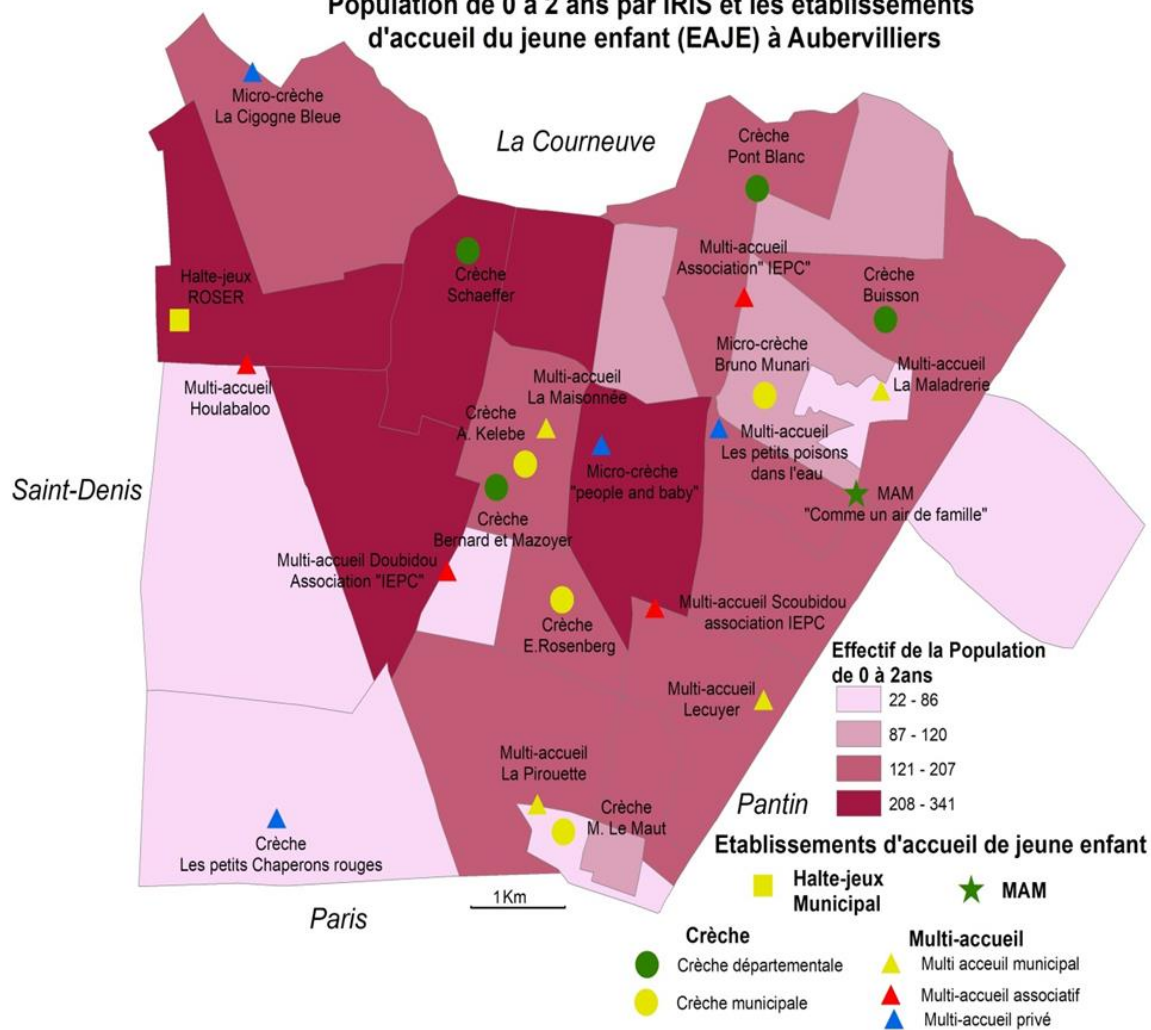
a. Accueil collectif

Le taux de couverture en accueil collectif sur Aubervilliers est de 18,2 %, soit un taux légèrement inférieur par rapport au département (18,4 %) et très inférieur à celui constaté sur la région francilienne (30,4 %).

Aubervilliers propose à ses habitants :

- 269 places en accueil diversifié dans les 9 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (755 enfants accueillis en 2018)
- 220 dans les 4 établissements départementaux d'accueil du jeune enfant
- 180 dans les 4 établissements associatifs d'accueil du jeune enfant
- 56 dans 4 établissements privés (2 micro crèches PAJE et deux multi accueil gérés par des sociétés)
- 38 places en TPS.

Population de 0 à 2 ans par IRIS et les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) à Aubervilliers



Source: INSEE RP 2015, Direction petite enfance, Aubervilliers Réalisé par l'Observatoire de la société locale, J. Broby.

Un projet d'extension de 6 places au sein de la crèche Marguerite Le Maut est envisagé à la suite de sa rénovation en 2021. A l'horizon 2021, il est aussi prévu la construction d'un nouvel EAJE de 60 places dans le cadre de livraison de nouveaux logements au Fort d'Aubervilliers

La commune mène un travail important d'optimisation de ses EAJE. Elle a actuellement des taux d'occupation supérieurs, en moyenne, aux autres communes du département.

L'information sur les modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande se font au sein d'un lieu unique : le relais Petite Enfance. Celui-ci a emménagé en avril 2018 au sein de l'Espace Famille B. Albrecht, permettant la mise en place d'un lieu unique d'information et d'inscription. Des permanences d'inscription y sont assurées à tour de rôle par tous les responsables d'EAJE municipaux, départementaux et associatifs. Compte tenu des difficultés de la population (accès à l'information, maîtrise de la langue...), un travail de renforcement de la question de l'information des familles est à développer, notamment avec la mise en place des demandes en ligne via le site monenfant.fr

Un protocole entre la commune et le conseil départemental définit les objectifs communs, les modalités d'inscription et d'admission des enfants dans le cadre de la commission d'admission à un mode d'accueil commune Le nombre de demandes étudiées en CAMA a augmenté entre 2014 et 2018 (873 à 964).

La ville mène une politique volontariste en matière d'accueil de jeunes enfants dont les parents sont en parcours d'insertion professionnelle.

Elle est réservataire de 160 places dans 3 Multi-accueil gérés par IEPC, dont 50% sont à destination des familles en insertion et/ou en situation de pauvreté. Ces places spécifiques sont attribuées en CAMA

En ce qui concerne l'accueil des enfants en situation de handicap, la moitié des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de l'AEEH sont accueillis en EAJE.

Le multi accueil associatif en reçoit 7 sur les présents au sein de la structure.

b. Accueil individuel

Contrairement au plan national, ce mode d'accueil arrive en deuxième position par rapport à l'accueil collectif ; On constate un très faible taux de couverture de l'ordre de 4.85 % en 2018.

Ce déficit s'explique par un très faible nombre de professionnelles : en 2019, 134 assistantes maternelles agréées indépendantes sont employées par des particuliers employeurs et proposent 304 places théoriques.

Depuis quelques années, le nombre d'assistante maternelle est en baisse avec un nombre de nouveaux agréments très faible (4 en 2018) , qui ne permet pas le remplacement des départs de professionnelles et l'augmentation de l'offre d'accueil.

Cette baisse est cumulée avec un fort taux d'inactivité des assistantes maternelles : 62% des 130 assistantes maternelles ont travaillé en 2018.

Le contrat de projet du Relais Petite enfance entre la commune et la CAF est en cours de renouvellement. Il analyse les freins au développement de l'accueil individuel et pointe plusieurs explications:

- la difficulté d'accessibilité à la profession pour les candidates (notamment au niveau des logements) :
- Un déficit d'image et un fort souhait de collectivité des parents
- Le coût potentiellement élevé de ce mode d'accueil
- La difficulté pour la population de la ville à assumer la complexité du rôle de parent employeur

Le Relais petite enfance situé au sein de l'Espace Famille B. Albrecht animé par 3 ETP mène un important travail auprès des assistantes maternelles en activité et des familles. Il œuvre à améliorer la qualité de l'accueil individuel (déconcentration et extension des propositions pédagogiques, actions de professionnalisation des professionnelles...)

Il identifie les actions mises en place et les pistes :

- Accompagner les 38 % d'assistantes maternelles en inactivité totale ou partielle
- Améliorer la lisibilité de l'offre, notamment en accompagnant l'inscription des disponibilités sur le site mon-enfant.fr,
- Promouvoir et soutenir de projets de Maisons d'Assistants Maternelles. Actuellement 2 MAM proposent 22 places. La MAM « comme un air de famille » a ouvert fin 2016. La MAM des « 4 rayons de soleil » a la particularité d'être à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), elle a ouvert en octobre 2019 grâce au soutien de la ville, de l'OPH, l'IEPC, SFMAD (via le dispositif Fais-moi une place), la Caf et l'ADDAI.

La garde à domicile est un mode d'accueil peu développé sur la commune (23 allocataires du CMG en 2018).

II. Enfance

5 542 enfants âgés de 3 à 6 ans habitent à Aubervilliers, soit 6,6% de la population municipale en 2015 (6,4% en SSD, 4,9% en France métropolitaine) et 7 904 enfants de 7 à 13 ans, soit 9,4% de la population municipale en 2015 (10% en SSD, 8,6% en France métropolitaine). Les enfants vivent assez souvent au sein de familles modestes et très souvent multiculturelles.

2 435 enfants, soit 24% des enfants d'Aubervilliers de 3 à 10 ans vivent au sein d'une famille monoparentale ou bi-parentale où aucun parent ne travaille (SSD 18%, France métropolitaine. 11%). 46% d'enfants de 3 à 10 ans vivent dans des familles où le parent de référence ne possède pas de nationalité française (33% en SSD, 10% en France métrop.)

Ces facteurs sociaux peuvent représenter des facteurs de risque pour la réussite scolaire et l'intégration sociale des enfants en comparaison avec les enfants des familles plus favorisées. Les parents peuvent être confrontés aux difficultés de maîtrise de langue ou de faibles connaissances du système scolaire ou vivre dans des situations économiques précaires qui peuvent avoir un impact négatif sur l'insertion sociale et éducative des enfants.

L'offre d'accueil dans les centres de loisirs maternels et primaires à Aubervilliers tend à s'adapter à ces réalités sociales. Elle porte une vocation non seulement dans le domaine de loisirs et de garde d'enfants mais œuvre également vers le développement éducatif des enfants. Les enfants d'Aubervilliers sont très souvent porteurs de plusieurs cultures ou maîtrisent plusieurs langues pouvant représenter des potentiels importants dans le développement éducatif (le bilinguisme améliore la flexibilité mentale, la pensée abstraite, la mémoire de travail, la concentration...) à condition que ces caractéristiques soient valorisées.

Afin de lutter contre les inégalités sociales dans le domaine de l'éducation un Projet Educatif De Territoire a été élaboré par la ville et signé par la CAF en 2019. Il repose sur un diagnostic partagé, élaboré par une communauté éducative large (écoles, associations, services publics, parents) qui met en évidence les spécificités du territoire et les enjeux qui en découlent en matière de politiques éducatives et sociales, en faveur des enfants et de leurs familles. Il vise essentiellement la période de l'enfance mais dans une perspective de continuité éducative construite et cohérente de la petite enfance à la jeunesse. Le travail sur un PEDT englobant tous les âges de l'enfance et de la jeunesse se poursuit. Enfin, l'ambition du PEDT vise à renforcer les partenariats avec tous les acteurs éducatifs du territoire (parents, associations, autres dispositifs nationaux ou locaux, médiathèques...) et les institutions impliquées (Education nationale, Caisse d'allocations familiales, Direction départementale de la Cohésion sociale).

L'ensemble des orientations et des actions en éducation, fixé dans le cadre du Projet d'orientation municipale, porte sur 4 axes :

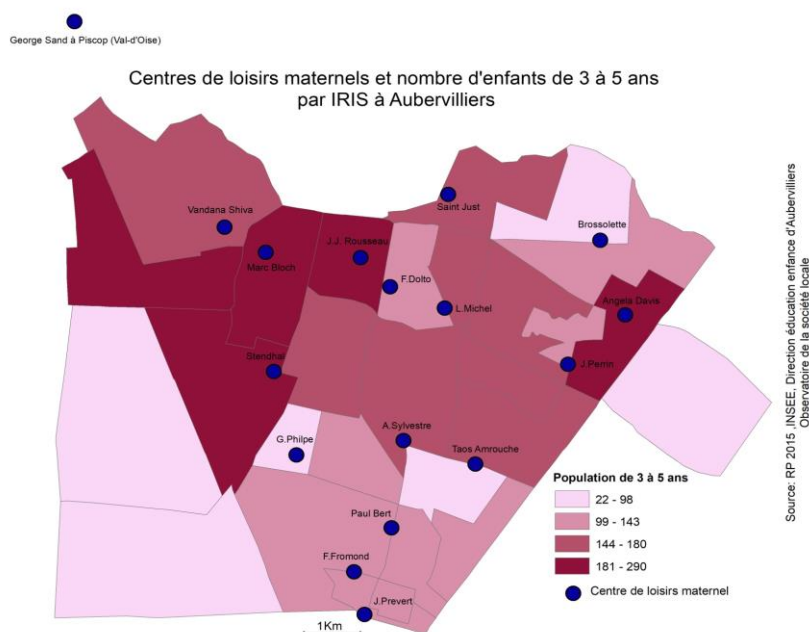
- Offrir à chaque enfant de la ville des conditions d'accueil adaptées durant le temps scolaire et périscolaire :
- déterminer et conduire les stratégies de développement de la qualité de l'accueil scolaire, prévoir et mettre en œuvre des projets de reconstructions d'écoles et de centres de loisirs, garantir les moyens et assurer la maintenance des locaux et des matériels scolaires, assurer la distribution de repas conformes à la réglementation sanitaire afin de satisfaire les besoins nutritionnels de tous les convives, assurer à chaque enfant dans chaque école maternelle et élémentaire des conditions d'accueil confortables, sécurisantes et en cohérence avec les projets éducatifs (ATSEM, CLM, Restauration).

- Développer des dispositifs diversifiés de l'offre éducative durant le temps scolaire avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et sociale des enfants : soutenir, grâce aux différents dispositifs locaux et du partenariat, le développement des projets d'écoles en matière d'accès à la culture, aux sports et aux nouvelles technologies, encourager l'essor des classes transplantées afin que les enfants scolarisés à Aubervilliers puissent découvrir la campagne, la mer et la montagne de façon éducative et socialisante.
- Offrir un mode d'accueil de qualité aux familles sur les temps périscolaire et extrascolaire tout en proposant des activités éducatives contribuant à l'épanouissement et à la socialisation des enfants par des méthodes éducatives nouvelles et actives.
- Soutenir les familles dans leurs fonctions parentales et créer des conditions de la réussite éducative et promouvoir l'éducation à l'altérité : impliquer et soutenir les parents dans le projet éducatif local ainsi que dans la vie des structures municipales et des écoles fréquentées par leurs enfants, accompagner dès la petite enfance et donner une chance aux adolescents et à leurs familles présentant des signes de fragilité, tout en favorisant l'émergence d'actions concrètes permettant de renouer avec les apprentissages.

L'accueil de loisirs des enfants et des pré-ados est assuré par la ville et des associations :

- La ville pour les ALSH maternels avec 16 implantations et 1 Ecole Municipale des sports (pour les 6-11 ans)
- Auber vacances Loisirs pour les ALSH primaires et 2 dispositifs 10/13 ans soit 9 implantations

a. Les ALSH maternels :



Selon le service de l'enseignement, 3 437 enfants sont scolarisés sur le territoire soit 47 % des enfants scolarisés.

Les ALSH maternels sont présents dans chacune des 16 écoles. La ville propose un accueil le matin (25 enfants/j, durant la pause méridienne 16 000 enfants/j, en soirée (700 enfants), le mercredi (650 enfants) et durant les vacances scolaires.

Ainsi, sur les 3 437 enfants scolarisés sur le territoire, 47 % d'entre eux sont inscrits en centre de loisirs maternels. Le nombre d'enfants accueillis est en moyenne de 695 en soirée et 635 le mercredi.

Des actions passerelles sont mises en place notamment pour le passage de la crèche à l'école maternelle.

Concernant l'accueil des enfants porteurs de handicap, sur les 61 bénéficiaires de l'AEEH, 26 ont été accueillis en ALSH.

b. L'École Municipale des Sports

Une Ecole Municipale des Sports a été créée par la ville d'Aubervilliers pour les enfants de 6-11 ans, qui sont accueillis juste après l'école par des éducateurs sportifs. Elle se veut comme une porte d'entrée dans la pratique sportive.

Les activités sont proposées aux enfants par cycle de 6 à 7 séances, avec une variété dans laquelle l'enfant pourra faire un choix. Il pourra ainsi découvrir plusieurs activités dans l'année.

Ce concept permet ainsi aux enfants d'explorer plusieurs domaines d'activités et de l'aider dans son choix d'une activité à pratiquer de façon permanente.

L'encadrement est assuré par des éducateurs de la Ville et par des intervenants de clubs sportifs diplômés.

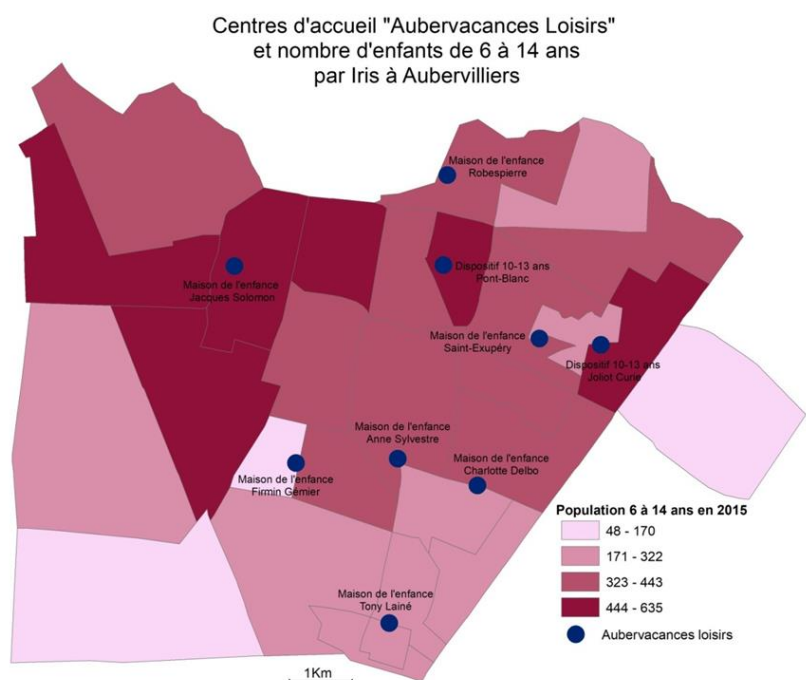
Afin que tous les enfants de 6 à 11 ans puissent profiter de l'École municipale des sports le service municipal des Sports a mis en place des Pédibus : Le mercredi matin, les agents communaux accompagnent les enfants au lieu d'accueil (gymnase Guy Môquet) depuis 6 points de rendez-vous répartis sur toute la ville et les ramènent à 11 h 30 aux points de départ ou sur les maisons de l'enfance de leurs quartiers pour les moments d'animation dédiés l'après-midi.

On recense 250 inscrits au 15 octobre 2018

c. Les ALSH primaires ou Maisons de l'Enfance

Aubervacances Loisirs déploie ses actions au sein de 7 Maisons de l'Enfance réparties sur 6 quartiers. Les quartiers Landy et Vallès La Frette sont dépourvus de structure d'accueil.

Il existe également 2 lieux d'accueil du dispositif 10-13ans sur les quartiers de Vallès La Frette et à la Maladrerie.



36 % des enfants scolarisés sont inscrits dans les centres de loisirs élémentaires. Parmi les inscrits, la moyenne de fréquentation le mercredi est de 25 % soit 9 % d'enfants scolarisés.

III. Jeunesse

Les jeunes de 11 à 24 ans compose 18% de la population municipale et compte 14 973 personnes vivant à Aubervilliers (France métropolitaine. 17%). Ils ne sont pas une catégorie homogène et vivent des réalités sociales différentes dans cette tranche d'âge en traversant des époques de vie distinctes de l'adolescence à l'âge des jeunes adulte.

Les jeunes sont assez souvent confrontés aux difficultés sociales et scolaires. Un jeune sur quatre dans la tranche d'âge de 11 à 17 ans et de 18 à 24 ans vit au sein d'une famille monoparentale ou biparentale où aucun parent ne travaille (24% des 11-17 ans contre 17% en Seine-Saint-Denis et 11% en France métropolitaine ; 26% des 18-24 ans contre 21% en Seine-Saint-Denis et 15% en France métropolitaine).

Précocement sortis du système scolaire ou ayant un diplôme non reconnu en France, 56% des jeunes de 15 à 19 ans sont sans aucun diplôme qualifiant (47% en France métropolitaine).

A l'âge de 20 à 24 ans, le parcours scolaire est plus long et la proportion des bas niveaux d'études diminue. Néanmoins, elle reste deux fois plus élevée qu'au niveau national. 37% des 20 à 24 ans sont sans aucun diplôme qualifiant contre 19% en France métropolitaine.

Niveau de diplômes en 2015	Sans aucun diplôme qualifiant (Aucun diplôme ou au plus BEPC, Brevet des collèges, DNB)		Niveau moyen (CAP-BEP, BAC-BP)		Diplôme d'études supérieures (BAC+2 et plus)	
	Aubervilliers	France métrop.	Aubervilliers	France métrop.	Aubervilliers	France métrop.
15 à 19 ans	313	55,7%	233	41,5%	14	2,5%
20 à 24 ans	1278	36,7%	1567	45,0%	637	18,3%
25 à 39 ans	7468	38,0%	6653	33,9%	5518	28,1%
40 à 54 ans	8830	51,7%	5262	30,8%	2970	17,4%
55 à 64 ans	4678	59,8%	2141	27,4%	1006	12,9%
65 ans ou plus	5590	71,0%	1608	20,4%	679	8,6%
Ensemble	28157	49,9%	17463	30,9%	10823	19,2%

La proportion de jeunes de 20 à 24 ans avec le niveau de diplômes moyen (CAP-BEP, BAC-BP) s'approche davantage de la moyenne nationale (45% Aubervilliers, 54% France métrop.). En même temps, seuls, 18% des jeunes de 20 à 24 ans possèdent des diplômes du niveau BAC+2 et plus contre 27% en France métropolitaine.

Une statistique semble tout de même indiquer la présence d'une certaine excellence éducative, peu volumineuse mais toutefois presque deux fois plus fréquente à Aubervilliers qu'au niveau national. En effet, 2,5% des jeunes de 15 à 19 ans sont détenteurs d'un diplôme du niveau supérieur contre 1,4% en France métropolitaine au même âge. En outre, l'évolution des niveaux d'études semble plus rapide à Aubervilliers qu'au niveau national (augmentation de +45% des niveaux d'études supérieurs entre 2010-2015 dans la tranche d'âge 20-24 ans contre seulement 4% au niveau national).

Les enjeux liés à l'élévation des niveaux de formation des jeunes sont d'autant plus importants car ils sont très souvent en lien avec la situation professionnelle et sociale des jeunes et impactent l'autonomie des jeunes. Rappelons que le taux de chômage des jeunes est très élevé à Aubervilliers. Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteint 38% chez les jeunes actifs d'Aubervilliers contre 35% en Seine-Saint-Denis et 29% en France métropolitaine.

42% des jeunes ménages (la personne de référence de moins de 30 ans) vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2015 contre 31% en SSD et 23% au niveau de la France métropolitaine. La différence entre les revenus des jeunes les plus précaires et les moins modestes varie d'un à quatre. Les 10% des ménages les plus modestes d'Aubervilliers de moins de 30 ans ont des revenus de moins de 496 euros par mois et par UC (équivalent personne adulte) en 2015 et 10% des ménages les plus aisés de moins de 30 ans ont des revenus supérieurs à 1 992 euros par mois par UC en 2015.

Le sociologue Olivier Galand confirme que les risques de marginalisation sociale et professionnelle des jeunes non-diplômés sont aujourd'hui plus importants qu'avant. Même si, les jeunes qui ont un diplôme ont peut-être une entrée dans la vie active plus tardive et plus difficile qu'autrefois, ils sont assurés de s'intégrer. En même temps, on assiste à l'aggravation des inégalités sociales entre les jeunes avec un diplôme et ceux sans aucun diplôme. La disparition du travail non qualifié dans le secteur industriel et les exigences de qualification dans le domaine de l'emploi des services empêchent aujourd'hui des personnes non qualifiées de retrouver un emploi facilement. En outre, d'autres facteurs, comme la discrimination rendent la lutte contre le chômage des jeunes difficile. De nombreuses études confirment aujourd'hui que les jeunes de banlieue sont très souvent victimes de discrimination à l'embauche.

a. Le service Jeunesse

L'action du service jeunesse se retrouve dans les domaines de l'information, la citoyenneté, la participation à la vie locale, les événements en lien avec les autres services de la ville et les associations du territoire, l'accompagnement de projets personnels mais aussi des jobs ou encore des stages.

Le Service Jeunesse agit pour accompagner et encourager les jeunes à devenir autonomes et acteurs dans la ville. Les jeunes de la ville sont entendus et accompagnés dans leurs prises de responsabilités afin de leur permettre de faire émerger leurs projets et ainsi gagner en épanouissement et en autonomie. Le bâtiment situé au 22 rue Bernard et Mazoyer accueillant le BIJ (Bureau Information Jeunesse), le CLJ (Conseil Local des Jeunes) et le dispositif APJ (Aide aux Projets des Jeunes) est entièrement dédié à la jeunesse.

- Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) :

L'accès des jeunes à l'information est dans leur parcours une composante fondamentale pour faciliter leur autonomie, accompagner leurs engagements et favoriser leur épanouissement personnel. Il importe que cet accès à l'information soit un véritable droit pour tous. C'est la raison pour laquelle la Ville est dotée d'un Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour offrir une qualité de service et de l'accompagnement du public 16-25 ans issu de tous les quartiers de la ville. Le BIJ a su développer des actions innovantes autour de la santé autour de l'emploi saisonnier, autour de la mobilité et ainsi nouer un partenariat avec des structures locales comme internationales.

- Le Conseil Local des Jeunes d'Aubervilliers (CLJA) :

Le CLJA est un outil en faveur de l'exercice de la citoyenneté et s'inscrit dans le cadre d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour la collectivité. Les membres du CLJ se caractérisent par une représentation équilibrée entre filles et garçons âgés de 16 à 25 ans. Ils se regroupent et se mobilisent autour de 3 commissions thématiques : Penser sa ville, Penser sa jeunesse et Penser l'autre.

- Le dispositif Aide aux Projets des Jeunes (APJ) :

Le principe de ce dispositif est d'accompagner les jeunes de la ville âgés de 18 à 25 ans dans leur projet personnel et professionnel, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, de contribuer à leur épanouissement social, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et d'encourager leur engagement citoyen.

Ce dispositif accorde aux jeunes une aide financière et intervient en complémentarité des autres sources de financement. Les projets éligibles sont la poursuite des études, la formation qualifiante ou professionnelle, les frais d'inscription au permis de conduire pour les jeunes en recherche d'emploi ou un projet à la création d'entreprise.

Chaque jeune bénéficiaire du dispositif participe à une journée « citoyenne » animée par les professionnels du service jeunesse. Ce temps d'expression et d'échange entre les jeunes, des professionnels jeunesse et des élus locaux, permet aux jeunes de prendre du recul sur leur propre parcours, de s'ouvrir sur l'autre pour mieux définir sa place et réfléchir sur la position du citoyen informé et agissant afin d'être acteur de son parcours et de sa ville.

Il est aussi question de recueillir auprès des jeunes leurs besoins de s'inscrire dans un processus à moyen terme en identifiant les appuis nécessaires au développement de leur citoyenneté. Ils auront ainsi l'opportunité de s'engager sur des temps qu'ils auront définis avec les responsables associatifs ou de services de la ville et cela en relation avec leur projet social ou professionnel. Ils bénéficieront également d'un accompagnement individualisé pour développer et préparer cet après volontariat notamment par la valorisation de l'expérience vécue comme une valeur ajoutée à leur parcours.

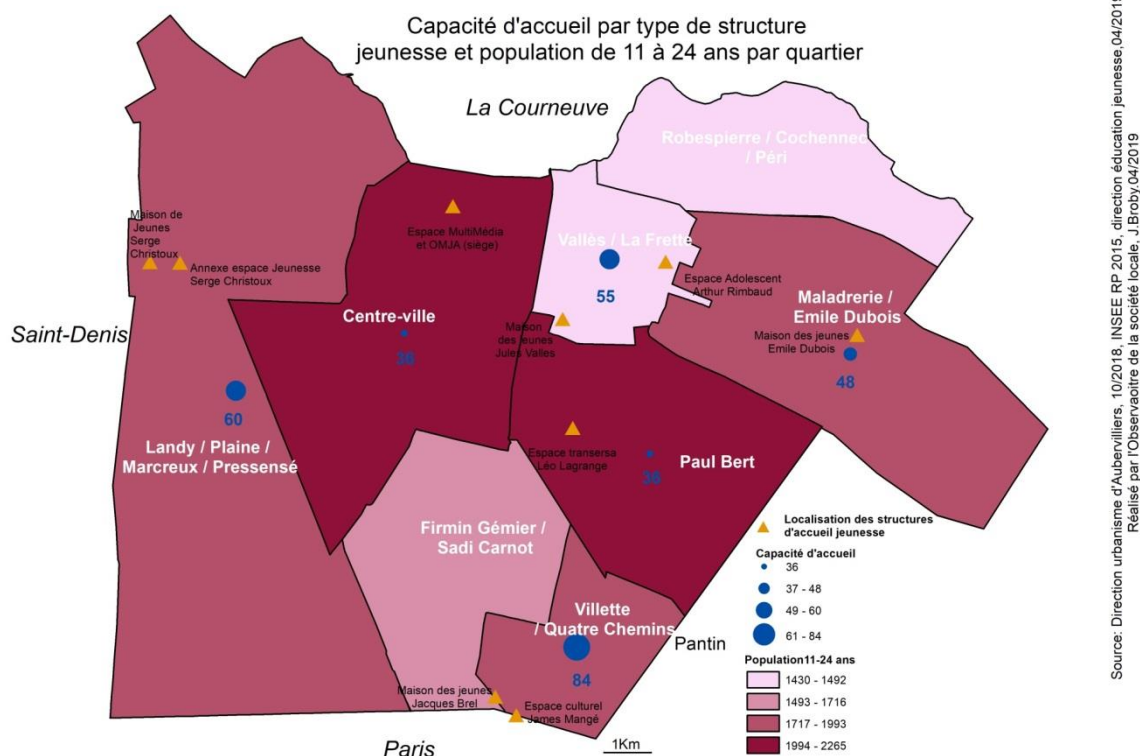
- Le Réseau Jeunesse :

Le service jeunesse est pilote d'un Réseau Jeunesse pour fédérer les énergies de tous les acteurs jeunesse, des élus locaux, des institutionnels, des associations, et des jeunes de la ville d'Aubervilliers. Il traite 4 thématiques : l'inclusion scolaire et la réussite éducative ; l'accès aux politiques publiques visant le développement et l'émancipation des jeunes ; l'autonomie des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle ; l'occupation des espaces publics par les jeunes.

b. L'Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers (OMJA)

L'OMJA compte 9 structures d'accueil et un espace multimédia répartis sur 6 quartiers de la ville à l'exception des quartiers Firmin Gémier/Sadi Carnot et Robespierre/Cochennec/Péri offrant 336 places.

L'OMJA comptait en 2018, plus de 1 259 adhérents, soit 8% des 11-25 ans dont 61 % de garçons.



c. Tonus, une alternative sportive pour les vacances des 10-17 ans

Pour les jeunes (10-17ans) qui ne partent pas en vacances, ou qui sont présents sur le territoire une partie de l'été, le dispositif Tonus propose des activités sportives à la carte, chaque jeune construisant sa journée en fonction de ses motivations et de son rythme.

Les activités sont proposées à la demi-journée ou à la journée, se déroulent en partie sur le territoire mais les sorties sont privilégiées : mer, accrobranche, bases de loisirs, VTT, escalade...

L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs de la Ville.

Les participations financières des familles sont très réduites pour favoriser une participation aisée des enfants.

Aujourd'hui 200 jeunes sont adhérents du dispositif Tonus dont 70% de garçons, âgés surtout de 10 à 13 ans.

d. Les dispositifs sollicités et déployés dans le cadre des aides de la CAF

- Accès aux loisirs et aux vacances

Dans le cadre du dispositif Pass' sports loisirs, 5 conventions en tiers payant sont signées avec Aubervacances Loisirs, l'OMJA, la ville d'Aubervilliers, l'Association sportive de la jeunesse d'Aubervilliers (ASJA), le Club Municipal d'Aubervilliers de Handball, le Club Municipal d'Aubervilliers de judo jujitsu.

6 492 Pass'sports-loisirs ont été émis en 2018 mais seuls 24 % ont été utilisés soit 1 556 qui se répartissent ainsi :

- 668 par des filles/ 887 par des garçons
- 611 par les 6-11 ans, 343 par les 12-15 ans et 71 par les 16-18 ans.

De nombreux jeunes fréquentant les accueils de loisirs ont pu bénéficier du dispositif « projets été », parmi lesquels :

Structures	Nombres de projets	Nombre de participants
OMJA	10	473
Dispositif Tonus	6	114
Auber Vacances Loisirs	60	2 529
Association Beth Habad Khilat Chneur	4	220

Seul l'UTIT mobilise les fonds locaux de la Caf au titre des "Projets jeunes". L'association a ainsi présenté 3 séjours réunissant 45 jeunes.

- Autonomie des jeunes

Logement

Le foyer de jeunes travailleurs Alteralia, situé au 51 rue de la Commune de Paris, comportant 248 lits, accueille des jeunes salariés, des étudiants et des jeunes majeurs de l'Aide sociale à l'enfance.

Le CLLAJ propose le dispositif « logement insertion jeunes » qui permet aux 18-30 ans en rupture d'hébergement ou dans une situation de logement peu propice à la mise en œuvre de projets, d'accéder à un logement et d'un accompagnement pluridisciplinaire autour de l'insertion professionnelle et de l'accès au logement. Des permanences sont donc proposées afin d'accueillir les jeunes en entretien et de faire un point sur la situation familiale, résidentielle, sociale et professionnelle.

Insertion socioprofessionnelle

Il existe sur Aubervilliers, une Mission locale et un Bureau d'Information Jeunesse qui permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement dans leur projet professionnel.

- Prévention

Il existe sur la ville un panel d'actions préventives des risques (santé, délinquance...) portées par différents acteurs :

- La Structure Mosaïque : cet espace d'écoute et orientation, rattaché au service Prévention et Éducation pour la Santé de la Direction de la Santé Publique de la Ville d'Aubervilliers, accueille les 11 à 17 ans du quartier Vilette – Quatre Chemins. Une équipe pluri disciplinaire y reçoit sans rendez-vous, gratuitement et anonymement des jeunes quelles que soient leurs difficultés et mène des actions de sensibilisation à la santé. La structure collabore avec les professionnels du quartier et avec le collège de secteur.
- A Travers La Ville est une association de prévention spécialisée, mandatée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Elle intervient sur plusieurs quartiers de la ville (Quatre Chemins, Vallès la Frette,...)
- Les Promeneurs du Net est une démarche déployée par les Caisses d'allocations familiales, ayant pour objectif d'accompagner et offrir une présence éducative sur internet. A Aubervilliers 4 structures associatives sont lauréates du dispositif : l'OMJA, De l'autre côté, Atelier Kuso et A travers la ville.

IV. Parentalité et réussite éducative

La structure des familles avec enfants à Aubervilliers est marquée par la forte présence de familles monoparentales et de grandes familles avec trois enfants et plus. 18% des enfants de moins de trois ans vivent au sein d'une famille monoparentale, soit 832 enfants en 2015, contre 12% en France métropolitaine. Les revenus des couples avec enfants et des familles monoparentales sont parmi les moins élevés de la ville et presque un enfant sur quatre vit au sein d'une famille bi ou monoparentale où aucun parent ne travaille. Une part importante des enfants ont des parents qui ne possèdent pas encore la nationalité française.

La question de la parentalité à Aubervilliers est donc impactée à la fois par des conditions sociales des familles, les modes de vie tournés de plus en plus vers la monoparentalité et la multiculturalité des familles, ce qui influence leur connaissance de l'offre de services et de la parentalité.

a. Soutien à la fonction parentale

1 555 naissances ont été recensées sur la commune. Au regard de cette donnée, Aubervilliers fait partie des territoires sur lesquels l'offre de service Caf – Cpm Futurs Parents est déployée. Des informations conjointes sur les besoins liés à l'arrivée d'un enfant sont organisés en direction des jeunes parents et des futurs parents en situation de vulnérabilité. Les référents Caf et Cpm y abordent différentes thématiques (les prestations IJ, la parentalité, les modes d'accueil et les aides Caf).

En 2018, 3 réunions ont eu lieu et ont accueillies 39 personnes.

Pour soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, plusieurs dispositifs existent :

- Les lieux d'accueil enfants-parents

5 LAEP sont implantés sur la commune : 5 LAEP municipaux dont un LAEP artistique animé par la compagnie Praxinoscope.

- Les actions Reaap

8 actions REAAP ont été soutenues par la Caf en 2018. Ces actions ont été déployées par l'association 2 Mondes 1 Même droit à la culture, la Direction de la Petite Enfance, l'association Mêmes en familles, la Compagnie Abel, la Maison pour Tous Henri Roser, la Maison pour Tous Berty Albrecht, l'Association Auberfabrik et une Oasis dans la ville.

- Le soutien au CHRS

Sur la commune d'Aubervilliers, les CHRS Soliha, la Main tendue et Cité Myriam sont financés au titre des actions parentalité

- L'accès aux sorties et aux vacances familiales

Il existe deux types de projet d'accompagnement aux départs en vacances à Aubervilliers :

- un projet de départ en vacances collectives en famille piloté par la caisse des écoles : "Vacances à Saint Hilaire de Riez". Le recrutement des familles à ce dispositif se fait par le biais d'Aubervacances Loisirs, des deux centres sociaux, des centres de loisirs de la ville ainsi que de l'OMJA, du PRE et le Service social.

- Un projet de départ individuel des familles est mené par les travailleurs sociaux CAF en collaboration avec les centres sociaux de la ville, le CCAS ainsi que l'association "Vacances et Familles". Les familles sont reçues en entretiens individuels et participent à des ateliers numériques autour de l'outil vacaf.org ainsi qu'à des ateliers collectifs sur l'organisation des départs en vacances.

En 2018, les aides aux vacances Familles AVF versées par la Caf ont permis le départ de 146 familles soit 620 personnes. 4, personnes ont également pu bénéficier des aides aux vacances sociales et 3 de l'Epargne bonifiée.

Par ailleurs, 1816 personnes ont participé à des sorties familiales :

Structures	Nombres de projets	Nombre de participants
Epicéas	1	35
UTIT	10	408
MPT Berty Albrecht	29	738
MPT Henri Roser	26	635

b. Réussite éducative et accompagnement à la scolarité

Le taux de scolarisation des jeunes de 11 à 14 ans est de 98,4 %, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne du département (98,1 %). Pour les 15-17 ans, le taux de scolarisation est également inférieur à celui du département (95,8% contre 96,1 %).

Le taux d'élèves en 6ème ayant un retard de 2 ans ou plus (dans les établissements publics) est de 4,1 %, (2,5 % en Seine-Saint-Denis). La proportion de jeunes de 15 ou plus non-scolarisés et sans diplôme qualifiant est supérieure de 10 points par rapport au département (49,9 % contre 39,2 %).

La Caf soutient les actions au titre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Sur la commune, ces actions sont portées par 9 structures agréées CLAS (ANGI, OMJA, UTIT, MPT Roser, MPT Albrecht, Association Sportive des Jeunes d'Aubervilliers, Modulotoit 93, De l'autre côté, et Indanscite. Ce qui représente un total de 1022 jeunes (35,7% en primaire, 42,7% au collège et 21,5% au Lycée).

Afin de favoriser la réussite éducative des élèves, la commune met en œuvre un Programme de Réussite Éducative (PRE),

En 2018, les professionnels du PRE ont accompagné près de 346 enfants du 1er degré, 70 enfants du 2nd degré (sur les volets parentalité, réussites éducatives et santé).

Le PRE mène également un travail important d'accès aux loisirs pour ces familles/enfants/jeunes. Il a développé un projet passerelle vers les ALSH (financé via le fonds Publics et territoires). Il envisage d'étendre ce projet passerelle aux séjours.

V. Logement

43,7 % des ménages sont locataires en logement social, contre 31,9 % en Seine-Saint-Denis et 14,7 % en France métropolitaine.

60% des ménages allocataires perçoivent une aide au logement.

	Aubervilliers	SSD	
Nombre de logements en 2015	33 075	652 707	
Taux de logements sociaux (inventaire SRU) en 2017	45,3%	38,8%	
Nombre moyen de pièces par résidence principale en 2015	2,8	3,2	
Nombre moyen de personnes par résidence principale en 2015	2,6	2,6	
Taux de rés. principales occupées par des locataires (privé+HLM) en 2015	75,1%	57,9%	
Prix moyen d'achat des appartements au m ² (hors neuf) en 2018	3 150 €	3 240 €	
Nombre de dossiers éligibles au Droit au logement opposable (Dalo) en 2017	644	6 389	
Nombre d'attributions aux ménages avec dossier Dalo en 2017	200	2 836	
Taux d'attribution aux ménages avec dossier Dalo en 2017	33,1%	23,5%	

La ville compte 26 bailleurs différents. Le principal bailleur de la commune est l'OPH.

Le taux de rotation des logements sociaux est faible puisqu'il s'élève à 7%.

En 2018, plus de 8000 personnes sont en demande de logement dont plus de 90% disposent de ressources inférieures au plafond PLAI.

La ville d'Aubervilliers compte également 10 Résidences sociales conventionnées (1358 logements) gérées par plusieurs bailleurs et associations multi-départements (ADOMA, ADEF, COALLIA, ALJ93, ISATIS, ARPEJ, RSF) et 4 résidences conventionnées pour étudiants (de 612 logements) gérées par Fac Habitat et Efidis.

Aubervilliers est par ailleurs fortement engagée dans des opérations de renouvellement urbain, avec deux périmètres compris dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de l'ANRU ainsi que d'un programme de requalification d'un quartier ancien en centre-ville (PNRQAD).

Une nouvelle résidence conventionnée pour étudiants "Le Campus Condorcet" de 246 logements a ouvert à la rentrée 2019.

En ce qui concerne les impayés de loyer, la ville comptabilisait en 2018, 82 expulsions accordées par la sous-préfecture sur 181 demandes et un nombre important de locataires en situation d'impayés.

De son côté, la Caf comptabilisait en 2017 :

- 1264 dossiers étaient suivis en impayés de loyer.
- 286 nouveaux signalements ont été enregistrés.
- 237 impayés ont été résorbés

Pour prévenir les situations d'impayés de loyer, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre sur la commune,

- Une charte départementale de prévention des impayés signée en 2015,
- une commission locale d'impayés de loyer
- une commission locale FSL. En 2018, 11 commissions FSL ont eu lieu et 251 dossiers y ont été étudiés. Les partenaires présents sont le conseil départemental et les bailleurs.
- Un service d'ASSL

De son côté, la CAF déploie une offre de service Impayés de loyer pour lutter contre les expulsions en direction des familles logées dans le parc locatif privé.

A Aubervilliers, la problématique des logements dégradés est particulièrement prégnante en raison du nombre important de logements dans le parc privé ancien. Le taux de logements potentiellement indignes est de 23 % soit environ 3 300 logements (25% au centre-ville – Marcreux).

Le service hygiène et santé intervient donc prioritairement dans la lutte contre l'habitat indigne Il a ainsi mis en œuvre plusieurs actions parmi lesquelles :

- Le 3e Protocole de coopération dans la lutte contre l'habitat indigne a été conclu en janvier 2018 pour une durée de 5 ans entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et l'Etat
- Le permis de louer sur le secteur du centre-ville/Marcreux

VI. Animation de la vie sociale

Deux centres sociaux sont implantés sur la commune d'Aubervilliers, les deux bénéficient de l'agrément CAF. Tous sont adhérents ou en cours d'adhésion à la fédération des centres sociaux. Des comités d'usagers ont été mis en place.

La CAF soutient également l'association ANGI, implantée sur le quartier de la Maladrerie, agréé Espace de vie sociale.

Cette offre d'espaces socio-culturels reste faible au regard des besoins des familles et en comparaison avec d'autres villes du département qui partagent les problématiques sociales similaires. Les données fournies par la CAF montre qu'un espace socioculturel à Aubervilliers couvre 27 927 habitants en 2015 contre 22 432 habitants en moyenne au niveau du département. Les évolutions démographiques et les livraisons de logements dans les années qui viennent, indiquent que plusieurs secteurs sont non couverts : le secteur sud-est (Paul Bert, Villette/Quatre Chemins), le centre-ville et le secteur du futur quartier au Fort d'Aubervilliers.

Les Maisons pour Tous déploient de nombreuses activités (accès aux droits, soutien à la parentalité, actions intergénérationnelles (CLAS, ASL, lien social et intergénérationnel, Démonstrations...). Des actions communes sont organisées avec la CAF (sorties familiales, café des parents, ...). Le public fréquentant les 2 structures est majoritairement féminin. Les horaires d'ouverture contraignent l'accès des deux Maisons Pour Tous à l'ensemble des publics potentiels.

Les activités sont principalement menées par des professionnels. Les bénévoles sont peu nombreux.

Afin de prendre en compte la parole des habitants, 7 salles de quartier sont implantées sur les différents quartiers de la ville. Elles accueillent des activités organisées par des associations ou par des services municipaux en direction des habitants ou un accompagnement des initiatives citoyennes.

VII. Cohésion sociale et accès aux droits

La précarité sociale des familles, la forte proportion des allocataires dépendants des prestations, des allocataires à bas revenus ou des personnes couvertes par un revenu garanti indiquent l'importance de l'accès aux droits sociaux à Aubervilliers. Ces derniers participent fortement à la lutte contre la pauvreté et garantissent un minimum de conditions sociales nécessaires à l'intégration des familles dans la société française. En outre, « *garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux* » (art. L. 115-1) est une obligation inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles qui guide l'ensemble des acteurs sociaux.

Néanmoins, les difficultés d'accès aux droits sociaux persistent du fait de la complexité des procédures et des règles qui les régissent et des problématiques propres à une partie des bénéficiaires. Les problématiques liées à l'illettrisme ou à la maîtrise non suffisante de la langue française freinent et parfois empêchent l'accès aux droits sociaux. En outre, avec le processus de dématérialisation des services publics, les problématiques liées à l'accès aux droits se complexifient avec l'illectronisme (non maîtrise des outils informatiques) qui au niveau national touche 20% de la population.

Selon les statistiques du service social municipal d'Aubervilliers, des difficultés d'accès aux droits sont grandissantes depuis ces dernières années, marquées par la dématérialisation des services publics des plus grands opérateurs sociaux. Si en 2014, 47% de ménages reçus par ce service ont été concernés par les difficultés d'accès aux droits, il s'agit de 57% de ménages en 2017. En outre, le public aubervillarien cumule plusieurs caractéristiques qui peuvent être propices à l'exclusion numérique. 49,9% de la population est « sans aucun diplôme qualifiant » contre 30% au niveau national, 37% de la population est de nationalité étrangère (6,5% au niveau national) et peut être en situation de non maîtrise de la langue française. En outre, du fait des conditions économiques fragiles des familles, il est plus probable que l'équipement des ménages par les outils informatiques (scanneurs, imprimantes etc.) nécessaires aux démarches administratives en ligne n'est pas toujours possible.

Face à ces constats, tant les services municipaux que les associations et la CAF proposent différents points d'accueil répartis sur le territoire et différents services à destination du public pour répondre à ces besoins :

- Des ateliers sociolinguistiques par diverses associations ainsi que dans les centres sociaux.

- Des permanences d'intervenants sociaux et juridiques (assistantes sociales, écrivains publics, défenseur des droits, médiation linguistique...) au sein de la Direction de la citoyenneté et du développement local ainsi que de la direction de l'action sociale, dans les centres sociaux, les salles de quartier, la Fabrique de santé, Epicéas, la Maison de Justice et du droit...
- Une permanence d'action sociale CAF sur la ville qui accueille les allocataires de manière individuelle sur rendez-vous, de manière physique (1785 personnes accueillis en 2018) ou téléphonique (1283 familles renseignées).
- Un accompagnement à l'accès aux droits à travers le numérique est apporté aux allocataires dans les agences familles (12 236 visites à Saint Denis et 9495 visites à Bobigny pour les albertivillariens-iennes en 2018).
- Des actions et informations collectives menées par les travailleurs sociaux CAF autour de l'accès aux droits en partenariat avec la ville (Départ en vacances, participation au Forum des sports, présentation des prestations petite enfance...).
- 5 points numériques agréés CAF mettant en œuvre la médiation sociale partagée au sein de 3 associations (Epicéas, l'association familiale des gens du voyage d'Ile De France, de l'autre côté) et des 2 maisons pour tous. A noter que la borne installée au centre administratif : le nombre de connexions est passé de 10249 en 2015 à 5257 en 2018. Cette offre est complétée par un accompagnement des habitants au numérique et démarches dématérialisées par un certain nombre d'associations de la ville : ASEA, Régie de quartier, Emmaus Connect, GRDR, etc.

Les familles les plus fragiles peuvent également se rendre :

- à la maison de la justice et du droit, situé au 20 Rue Bernard et Mazoyer,
- au CCAS qui réalise les instructions RSA (837 pour la ville et 1218 pour la CAF), octroie des aides alimentaires (73% de son budget total), réalise une mission de domiciliation (700 personnes en 2018, dont 50% sont hébergées)
- au service social municipal, composé de 24 assistant-e-s sociales polyvalent-e-s de secteur suivant 200 familles. Parmi elles, 67% sont des familles étrangères et 37% sont des familles isolées sans enfant
- à la coordination des écrivains publics (dont 1 écrivain public numérique au sein de la maison pour tous Bertly Albrecht) qui interviennent dans différents lieux de la commune

VIII. Handicap

407 enfants sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education pour Enfant Handicapé et 1514 Albertivillariens sont bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée en 2017. Une attention particulière est portée à cette population par les différents services de la ville. La ville assure l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE municipaux et les centres de loisirs , le multi accueil « HoulaBaloo » réserve 7 places aux enfants de moins de 6 ans en situation de handicap (infirmes moteurs cérébraux) . La ville organise aussi les sorties pour les personnes en situation de handicap.

En résumé, en 2018, 31 enfants âgés de 0 à 6 ans (46 avec HoulaBaloo) et bénéficiaires de l'aeeh ont été accueillis en Eaje municipaux ou ont été scolarisés et accueillis au sein des centres de loisirs maternels de la ville, soit 42% des enfants albertivillariens âgés de 0 à 5 ans inclus et bénéficiaires de l'aeeh (ce pourcentage monte à 63% en prenant en compte les enfants accueillis au sein du MA HoulaBaloo)

En 2018, 87 enfants dont 5 reconnus par la MDPH ont bénéficié d'une place dans les 9 eaje municipaux . En 2017, le service petite enfance, s'est doté d'un pôle de soutien de 3 agents dans un objectif de soutien des agents et d'accompagnement des familles.

Les ALSH maternels, ont mis en place depuis 10 ans un dispositif d'accueil des enfants porteurs de handicap qui fréquentent les activités périscolaires qui se complète avec le dispositif AVS de l'Education Nationale.

Ainsi, 9 AVP interviennent sur des vacances de 20 heures. Ce dispositif est soutenu pour moitié par la Caf et pour moitié par la Ville.

Les autres accueils de loisirs sont également fortement investis sur l'accueil des enfants porteurs de handicap.

La ville s'est dotée d'une coordination municipale du handicap qui permet :

- L'accompagnement des familles dans la complétude des dossiers
- L'accompagnement de la mise en œuvre de la décision MDPH
- La relation avec les services et offres adaptées aux différentes situations afin de permettre un meilleur accès aux droits des personnes en situation de handicap

En 2018, 1 645 personnes ont été accueillies pour une pré-évaluation de la situation globale et 336 personnes sont suivies.

La CMH intervient également dans l'aide aux aidants en proposant des groupes de parole et l'accompagnement à l'accès aux vacances en partenariat avec la Caf.

IX. Politique de la ville

88% du territoire de la ville d'Aubervilliers est compris dans la géographie prioritaire de la Politique de la ville, ce qui représente 68 296 habitants en 2013 :



La Caf n'a pas signé le contrat de ville avec la communauté d'agglomération Plaine Commune. Pourtant, plusieurs objectifs du contrat de ville sont en lien avec les orientations de Caf, notamment :

Pilier n° 1 : Cohésion sociale

Axe stratégique 1.1. : Education

- Objectif opérationnel : Développer les pratiques pédagogiques innovantes et mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves (scolarisation des enfants de moins de 3 ans, cohérence avec les dispositifs de soutien à la parentalité existants, passerelles entre les PMI, les crèches et les écoles).
- Objectif opérationnel : Favoriser le développement d'un projet éducatif intégré sur le territoire (élaboration d'un projet éducatif communautaire s'appuyant sur les Pedt communaux)
- Objectif opérationnel : Poursuivre et renforcer la dynamique déployée dans le cadre du Programme de Réussite éducative (PRE)
- Objectif opérationnel : Dans le cadre du Projet éducatif De Territoire à l'échelle de chaque ville, coordonner les actions partenariales d'accompagnement à la scolarité

Axe stratégique 1.2. : Santé

- Objectif opérationnel : Poursuivre les actions de prévention en santé nutritionnelle visant à prévenir l'obésité, les cancers, le diabète et les maladies-cardiovasculaires (ateliers cuisines)
- Objectif opérationnel : Promotion de l'activité physique

Axe stratégique 1.3. : Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance

Axe stratégique 1.4. : Animation sociale et vie culturelles des quartiers

- Objectif opérationnel : Développer l'accès aux équipements sportifs et faciliter les pratiques sportives de tous les habitants (lever les freins à la pratique sportive, développer les modes d'accueil, Pedt, pass' sports loisirs)
- Objectif opérationnel : Faire vivre un esprit de convivialité au sein des quartiers, renforcer le lien social entre les habitants, de tous âges et tous horizons (développer les lieux ressources au sein des quartiers, notamment les centres sociaux, actions visant à développer les liens entre les habitants)
- Objectif opérationnel : Contribuer à l'autonomie et l'insertion sociale des jeunes de quartiers (accès des jeunes des quartiers prioritaires aux formations BAFA)

Pilier n° 2 : Emploi et développement économique

Axe stratégique 2.1. : Emploi, insertion, développement économique

- Objectif opérationnel : Développer et diversifier l'offre d'accueil petite enfance (modes d'accueil collectifs, Maison des Assistant(e)s maternel(le)s, communication sur les modes d'accueil, action contre le chômage des assistantes maternelles, mise en place d'un pôle territorial de coopération économique autour de la petite enfance).

Pilier n° 3 : Habitat et renouvellement urbain

Axe stratégique 3.1. : Habitat et cadre de vie

- Objectif opérationnel : Pérenniser et amplifier les interventions en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant l'accent sur les quartiers prioritaires (coopération et coordination entre les acteurs pour améliorer le repérage et le traitement des situations)

Le contrat de ville :

Le contrat de ville fixe les engagements pris par l'Etat, Plaine Commune et les villes pour la période 2015 – 2020. Il a pour objectif de réduire de 50% les écarts de développement humain entre le territoire de l'agglomération et la moyenne régionale.

En 2019, l'enveloppe allouée à Plaine Commune est d'un montant de 8 351 000 euros, soit une sanctuarisation depuis plusieurs années. Cela représente un ratio de 29euros par habitant en quartier prioritaire, alors que la moyenne nationale se situe à environ 41euros par habitant. Pour Aubervilliers, l'écart est encore plus important avec un montant par habitant qui s'élève à 20 euros (sans compter l'augmentation de la population depuis 2013 !).

Les conseils citoyens :

Trois conseils citoyens (Nord, Sud et Centre Ouest) existent sur la ville depuis 2016. Il s'agit d'instances de démocratie participatives, qui viennent en complément des instances existantes (conseils de quartiers, conseil des jeunes, conseil municipal des enfants, etc) et qui ont pour objectif principal d'apporter un avis citoyen sur les programmations des différents dispositifs de la Politique de la ville : Contrat de ville, programmes de rénovation urbaine, gestion urbaine de proximité, etc.

Annexe 2 : Modalités de pilotage de la Ctg

• Le comité de pilotage

- Rôle :
- suivi et pilotage de la convention,
 - mesure de l'avancement des actions
 - programmation des actions suivantes

Fréquence des rencontres : au moins une fois par an

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	
Commune d'Aubervilliers	Caf de la Seine-Saint-Denis
Maire (ou son représentant) Les élus concernés par les thématiques de la CTG Directeur général des services (ou son représentant) Pilotes de la CTG Coordinateur de la CTG	Président du conseil d'administration (ou son représentant) Directeur général (ou son représentant) Pilotes de la CTG Coordinateur de la CTG

• Le comité technique

- Rôle :
- mise en œuvre et déploiement des actions
 - proposition de nouvelles actions
 - évaluation des actions conduites

Fréquence des rencontres : au moins une fois par an, en amont du comité de pilotage

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE	
Commune d'Aubervilliers	Caf de la Seine-Saint-Denis
Directeur général des services (ou son représentant) Pilotes de la CTG Coordinateur de la CTG Pilotes d'actions	Directeur général (ou son représentant) Pilotes de la CTG Coordinateur de la CTG Pilotes d'actions

Annexe 3 : Fiches actions



Champ n° 1 : Petite Enfance

Action n°1.1 : Accueil collectif



Caf : SEINE SAINT DENIS		Ville : AUBERVILLIERS	
Responsable d'action	Aziliz Nguyen Van Giau	Responsable d'action	Anne Raynal
Contributeurs		Contributeurs	Sabrina Martel, Isabelle Le Levier

Diagnostic

Le nombre de naissance est de plus de 1500 naissances par an.

4 305 enfants de moins de 3 ans, soit 5% de la population (5% Seine-Saint-Denis, France métrop.3,5 %) vivent à Aubervilliers.

Sur le territoire, peu de femmes actives ont un emploi. Les familles sont pour beaucoup confrontées à une précarité des familles importante. La commune d'Aubervilliers connaît ces dernières années une évolution constante de sa population notamment avec l'arrivée de jeunes couples...

Concernant l'activité des femmes :

Plus d'une femme sur 4 travaillent à mi-temps (27%)

65% de femmes actives contre 69% en SSD et 71% en France métropolitaine.

26% de femmes actives sont au chômage contre 25% pour les hommes (19% femmes, 17% hommes en SSD, 14% femmes, 12% hommes en France métropolitaine.

Le taux de couverture en accueil individuel et collectif faible :

Aubervilliers : **23%** (1/4 des enfants)

Département : **32%**

National : **57%**

269 places en accueil diversifié dans les 9 établissements d'accueil du jeune enfant municipaux

220 dans les 4 établissements d'accueil du jeune enfant départementaux

180 dans les 4 établissements d'accueil du jeune enfant associatifs

56 dans 3 établissements privés

38 Places en TPS

Malgré cette offre d'accueil diversifiée, plusieurs risques ont été identifiés :

- Baisse du taux de couverture avec l'arrivée des nouvelles populations
- Impacts sur la stabilisation de nouveaux ménages avec enfants
- Pénurie de candidatures de professionnel.le.s diplômé.e.s et multiplication des cas d'inaptitudes ou restrictions médicales des effectifs actuels.

Pour répondre à cet accroissement de la population et maintenir son taux de couverture, la ville met en œuvre de nombreuses actions pour développer et optimiser l'accueil en EAJE.

Pour répondre aux besoins des familles aubervillariennes et à leurs spécificités, les établissements d'accueil du jeune enfant doivent dans un premier temps, bien définir avec les familles leurs besoins en fonction de leur situation.

Il s'agit notamment de proposer :

- un accueil spécifique pour les familles en insertion avec 3 crèches labellisées AVIP
- des tarifs adaptés

- Mixité

Puis, les familles doivent se voir proposer des accueils diversifiés : contrats courts, temps partiel de 1 à 4 jours, accueil dits « exceptionnels »...

Cependant, ces accueils nécessitent la présence de l'ensemble des équipes, ce qui est actuellement difficile à réaliser tant il est compliqué de recruter du personnel qualifié pour répondre à nos besoins de recrutement.

Objectifs

- 1) Développer de nouvelles places afin d'augmenter le taux de couverture, adaptées aux besoins de la population
- 2) Optimiser la capacité d'accueil (taux d'occupation, de fréquentation...)
- 3) Harmonisation des modalités d'accueil quel que soit le gestionnaire (commune, département, associations)
- 4) Adapter le dispositif d'accueil aux besoins spécifiques des familles : insertion, handicap etc...
- 5) Renforcer et stabiliser les équipes municipales

Public ciblé

Articulation avec d'autres dispositifs

Familles avec des enfants de moins de 3 ans

Appel à projet Public et territoire
Schéma départemental Petite Enfance

Modalités et échéances d'intervention

- 1) Développer de nouvelles places adaptées aux besoins de la population, afin d'augmenter le taux de couverture,

Créer au moins 145 nouvelles places dans les quartiers à fort développement de la population identifiés dans le diagnostic (Landy, millénaire, villette)

Le modèle économique le plus intéressant pour la Commune est la gestion déléguée d'établissement d'accueil du jeune enfant à une association qui serait sélectionnée au regard de son projet social, adapté aux besoins de la population d'Aubervilliers. Il est possible de lancer un appel à projet précisant les objectifs visant l'insertion sociale ou professionnelle des familles ou l'accueil d'enfant en situation de handicap. Les crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) gérées par l'IEPC en sont un bon exemple.

- 2) Optimiser la capacité d'accueil (taux d'occupation, de fréquentation...)

Identifier et mise en œuvre des leviers d'optimisation partagés entre les différents gestionnaires (commune, département, associations)

Application et évaluation du protocole relatif à l'information, l'inscription et l'admission des enfants en établissements d'accueil du jeune enfant sur la commune d'Aubervilliers entre le conseil Départemental et la commune.

Améliorer le recueil et le traitement des demandes d'accueil exceptionnel et/ou d'urgence qui ne peuvent être traitées au sein de la Commission d'Admission à un Mode d'Accueil, en partenariat avec les travailleurs médico-sociaux et le dispositif « Fais-moi une place ».

- 3) Harmoniser les modalités d'accueil quel que soit le gestionnaire, commune, département, associations par un protocole CAMA validé par tous

- 4) Adapter le dispositif d'accueil aux besoins spécifiques des familles : insertion, handicap etc...

Mise en place d'un plan de formation spécifique pour les professionnels qui travaillent sur le territoire sur les dimensions de l'insertion, du handicap, éducation non sexiste...

Mettre en place une réflexion sur la mise en place de temps d'analyse de la pratique pour les professionnelles.

5) Renforcer et stabiliser les équipes municipales

Pérenniser les leviers pour recruter du personnel qualifié nécessaire au dimensionnement des équipes, conformément aux ratios d'encadrement :

Recrutement de 3 boursières auxiliaires de puériculture et engagement d'une réflexion sur la possibilité d'augmenter le nombre de boursières prévues au dispositif

Recrutement de 7 apprentis : éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture

Recrutement d'un maintien dans l'emploi éducateur de jeunes enfants tous les 3 ans ?

Renforcement du pôle de soutien (3 agents actuellement)

Identifier les points d'attractivité du territoire

Mettre en œuvre des mesures de prévention des risques professionnels notamment les TMS (troubles musculo-squelettiques) liés à l'activité, à la reconversion voire le reclassement des professionnels en restriction.

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Service petite enfance, social, drh	PMI, service des crèches, les associations gestionnaires
Caf	DDSF	
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
Création de 145 places en EAJE Réduction voire annulation des incidents de fonctionnement liés au manque de personnel (absentéisme, pénurie de professionnels...) Augmentation du taux de couverture en accueil collectif		Amélioration du taux de fréquentation Nombre d'enfants accueillis en rapport avec les places théoriques Augmentation du nombre de professionnel(le)s qualifié(s) (valeur 2019)



Champ n° 1 : Petite Enfance

Action n°1. 2 : Optimiser et développer l'accueil individuel



Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Valérie Busson	Responsable d'action	Isabelle Le levier
Contributeurs		Contributeurs	
Diagnostic			
<p>L'accueil individuel arrive largement en second plan en termes de mode d'accueil et connaît un très faible taux de couverture : 4% sur un taux de couverture global de 23 %.</p> <p>292 places théoriques début 2019 chez les assistantes maternelles sont réparties chez les 130 assistantes maternelles exerçant sur la ville employées directement par les parents</p> <p>XX enfants accueillis en 2018, 60% de taux d'occupation chez les assistantes maternelles</p> <p>La ville dispose d'un RAM qui mène de nombreuses actions en direction des familles et des professionnelles de l'accueil individuel.</p> <p>Malgré le dynamisme des actions menées, force est de constater que le recours et le développement de ce mode d'accueil se heurtent à de nombreux freins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un nombre d'assistantes maternelles en diminution et très faible au regard du nombre d'habitants. ✓ Très faible nombre de nouveaux agréments par an (4 en 2018) ce qui ne permet pas un renouvellement et une augmentation de l'offre d'accueil et qui pose la question de l'accessibilité au métier, notamment compte tenu de la situation du logement sur la ville (conditions inadaptées) ✓ Un nombre d'assistantes maternelles en inactivité totale ou partielle important : 40% ✓ De nombreux freins à l'employabilité (déficit d'image et demande de collectivité des familles, difficultés des familles à assumer le statut d'employeur, coût du mode d'accueil notamment avec la suppression de l'ADAJE, etc.). <p>Côté garde à domicile, si l'on sent pointer une demande avec l'arrivée d'une nouvelle population sur la ville, ce mode d'accueil reste très peu développé : 23 allocataires recrutant des gardes à domicile en 2018.</p>			

Objectifs

- 1) Augmenter le taux de couverture et optimiser l'offre actuelle
- 2) Promouvoir le métier d'assistante maternelle et d'auxiliaire parentale et les conditions d'exercices (en MAM notamment), tout en accompagnant la qualité d'accueil. (cf objectif 4)
- 3) Dynamiser la mise en relation de l'offre et la demande
- 4) Contribuer à l'adaptation et à la diversification et à la qualité de l'offre pour mieux correspondre aux besoins et à la demande des familles (animations pédagogiques, demande d'accueil en collectivité...)

Public ciblé	Articulation avec d'autres dispositifs
Candidates à l'agrément ; Familles, assistantes maternelles, auxiliaires parentales et candidates aux métiers de l'accueil individuel	Schéma départemental Petite Enfance et parentalité.

Modalités et échéances d'intervention

- 1) Augmenter le taux de couverture en accueil individuel et optimiser l'offre
 - Diagnostic sur les freins à l'accès au métier d'assistante maternelle et à leur employabilité et développement d'actions d'accompagnement : 1^{er} semestre 2020
 - Renforcement du partenariat avec le service de PMI et Elaboration d'une convention partenariale avec la PMI :
analyse et lisibilité de l'offre, accompagnement des candidates à l'agrément, accompagnement des assistantes maternelles en sous activité, développement d'actions communes, partenariat autour de la formation initiale des assistantes maternelles.
 - Promotion et accompagnement des projets de Maisons d'Assistants Maternelles : ouverture de la Maison d'Assistants Maternelles Avip en septembre 2019.
- 2) Promouvoir les métiers de l'accueil individuel et leurs conditions d'exercice
 - Actions d'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel à l'utilisation de l'outil numérique (utilisation du site « mon enfant.fr » : création de leur profil et mise en ligne des disponibilités)
 - Amélioration de l'information des familles sur l'accueil individuel et de la valorisation du métier d'assistante maternelle :
 - Campagne d'information des organismes d'insertion sur le métier d'assistante maternelle pour une meilleure orientation des candidats potentiels : 2020
- 3) Dynamiser la mise en relation de l'offre et la demande
 - Renforcement des actions permettant la mise en relation de l'offre et de la demande (informations collectives et individuelles, événements, espaces de rencontre parents-assistantes maternelles, journée d'information sur les modes d'accueil)

Construction et formalisation d'un partenariat étroit avec tous les organismes d'insertion et l'ensemble des travailleurs sociaux afin de permettre le recours de ce mode d'accueil par les familles en insertion et les familles monoparentales, pour qui les aides sont plus importantes et le mode d'accueil adapté. Pour exemple d'actions : Constitution d'un fichier d'assistantes maternelles offrant des places d'accueil spécifique ou

d'urgence Participation à l'expérimentation FMUP (Fais-moi une place)

4) Contribuer à l'adaptation, à la diversification et à la qualité de l'offre pour mieux correspondre aux besoins et à la demande des familles

- Diversification des propositions d'accompagnement pédagogique des professionnelles et des enfants sur l'ensemble du territoire : développement de partenariats locaux (médiathèques, associations...), actions mutualisées avec l'espace famille, déconcentration des ateliers sur les quartiers éloignés du Relais Petite Enfance (Vilette , Marcreux, Landy, centre-ville)
- Accompagnement individuel et/ou collectif des assistantes maternelles, en priorité celles sans activité, sur le développement d'un accueil de qualité et adapté aux besoins des familles : sensibilisation aux besoins spécifiques, accès à la formation continue, réflexion sur la mise en place d'un plan de formation sur des thématiques spécifiques (insertion, handicap, éducation non sexiste)
- Pérennisation de l'ingénierie d'accompagnement des 4 associations d'assistantes maternelles (accompagnement technique et pédagogique...) dont deux gérant une Maison d'Assistants Maternelles .
- Analyser plus précisément la situation de la garde à domicile sur la ville et développer des actions en conséquence

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Service Petite Enfance RAM	Département (ADDAI-Services PMI)- Organismes acteurs de l'insertion professionnelle (pôle emploi-associations d'insertion sociale)-Plaine Commune (insertion professionnelle-médiathèques)- Région IDF- Partenaires locaux (travailleurs sociaux,
Caf	DDSF ADDAI	

Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux de couverture de 8% d'ici à 2021 - 2 nouvelles MAM d'ici à 2021 - Augmentation de 5% du taux d'activité des AM - Evolution du nombre d'assistantes maternelles inscrites sur le site mon-enfant.fr - Evolution du nombre d'assistantes maternelles formées (valeur de référence en 2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Inflexion de la courbe descendante de l'offre d'accueil et du nombre de professionnelles de l'accueil individuel - Evaluer l'impact sur le nombre et le type et la durée de l'accueil chez les assistantes maternelles en intégrant les Maisons d'Assistants Maternelles - Elaborer une étude qualitative du mode d'accueil individuel



Champ n° 1 : Petite Enfance

Action n°1. 3 : Favoriser le recours des familles aux modes d'accueil et/ou services proposés sur la ville



Caf :		Ville :	
Responsable d'action		Responsable d'action	Isabelle LE LEVIER
Contributeurs		Contributeurs	

Diagnostic

Le Relais petite enfance a intégré de nouveaux locaux au sein de l'Espace Famille en avril 2018. Une partie des locaux est mutualisée avec la Maison pour tous Berty Albrecht.

Le Relais petite enfance intègre :

- Un Relais assistantes maternelles (RAM)
- Un lieu Unique d'inscription en accueil collectif
- Des séances de LAEP

Les deux dernières périodes de contractualisation dans le cadre du RAM ont souligné l'importance de la question de l'information des familles sur les différents services proposés et sur l'ensemble des modes d'accueil. En effet si un travail d'information des familles et des partenaires a été mené (information directe et indirecte, information collective, harmonisation des informations et des outils de communication, travail mené sur l'évaluation des besoins et des situations ...) il reste fragile et a besoin de se développer. Une partie de la population de la ville a un accès limité à l'information (nombre de demandes en EAJE faible/ à d'autres villes - familles faisant des demandes tardives ou n'arrivant pas à anticiper, difficultés à se repérer dans l'organisation des services...)

L'information sur les différents modes d'accueil est une des missions des RAM, dont il semble qu'ils ont vocation, selon les dernières préconisations du gouvernement, à se transformer en Relais Petite Enfance. L'inscription du RAM de la ville sur la mission de développer les demandes d'accueil en ligne s'inscrit dans cette volonté de permettre à l'ensemble des familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées des institutions, d'accéder à une information globale et accompagnée qui leur permette de mieux gérer leur projet d'accueil pour leur enfant. D'autre part, l'espace famille propose des actions d'accompagnement à la parentalité destinées aux familles ne fréquentant pas les EAJE, l'information de ces familles en est aussi un enjeu.

L'espace famille a été conçu avec un accueil central qui à ce jour est géré par la maison pour tous et le profil de poste basé sur les missions des accueillants dans les centres sociaux. Le relais petite enfance ne dispose actuellement pas de poste d'accueillant à proprement parlé qui pourrait donner une information globale et/ou personnalisée en matière de petite enfance, d'autant que les appels téléphoniques et les demandes physiques auprès de la maison pour tous concernent 80 % de la totalité.

Objectifs

- 1) Développer et structurer l'accompagnement, l'information et l'orientation des familles dans le cadre de l'espace famille sur l'ensemble de l'offre de services en lien avec la petite enfance (modes d'accueil,

LAEP, actions parentalité...)

- 2) Accompagner les familles dans l'expression et l'identification de leurs besoins
- 3) Favoriser le recours des familles au mode d'accueil ou au service le plus adapté à leurs besoins, notamment les parents les plus en difficulté ou les plus isolés.

Public ciblé	Articulation avec d'autres dispositifs
--------------	--

Parents et futurs parents de jeunes enfants	Schéma départemental Petite Enfance et parentalité
---	--

Modalités et échéances d'intervention

1. Développer et structurer l'accompagnement, l'information et l'orientation des familles dans le cadre de l'espace famille sur l'ensemble de l'offre de services en lien avec la petite enfance (modes d'accueil, LAEP, actions parentalité...)

Développer une stratégie et un plan de communication pour promouvoir l'offre de services Petite enfance/parentalité (LAEP, Centres sociaux, Eaje, REAAP, acc individuel)

Actions d'informations diversifiées en direction des familles (information collective, individuelle)

information des partenaires susceptibles de toucher les publics les plus éloignés.

2. Accompagner les familles dans l'expression et l'identification de leurs besoins

Création d'un espace d'écoute personnalisé et confidentiel

Offrir aux familles une information globale, avant toute démarche, qui mette au même niveau les différents modes d'accueil et services.

Recrutement d'un poste supplémentaire financé par la Caisse d'Allocations Familiales (4ème poste financé du Relais Petite Enfance)

3. Favoriser le recours des familles au mode d'accueil, équipements ou services le plus adaptés à leurs besoins, notamment les parents les plus en difficulté ou les plus isolés

- Déploiement de la demande d'information sur les modes d'accueil sur le site mon-enfant.fr et organisation du circuit de traitement: 1^{er} semestre 2020

- Accompagnement des familles à l'utilisation de mon-enfant.fr

Services mobilisés	Partenaires sollicités
--------------------	------------------------

Ville	Service petite enfance-service communication- services municipaux intervenant dans le champ de la parentalité	Travailleurs sociaux-associations locales
Caf		

Indicateurs d'évaluation (2 par catégorie)

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none">- Augmentation de 10% du nombre de familles fréquentant le relais petite enfance sur 4 ans- Aménagement de l'espace d'accueil- Recrutement effectif- Mise en place d'un accueil petite enfance au sein de l'Espace famille- Nombre et types de familles ayant bénéficié d'une information- Nombre de familles ayant eu accès aux services et animations proposées	<ul style="list-style-type: none">- Utilisation du service de demande en ligne dans mon enfant.fr

Champ n° 2 : Enfance-Jeunesse

Action n° 2.1 : Favoriser l'accès de tous les enfants à une offre de loisirs éducatifs diversifiée

Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Aziliz Nguyen-Van-Giau	Responsable d'action	Direction de l'enfance et de l'éducation
Contributeurs	Abdelhamid Zaher	Contributeurs	Marie Christine Marchand Jean-Yves Le Bail Célia Bacchini (Aubervac. L.) Julien Hurel Anthony Carrière Directions des Alsh et équipes d'animation

Diagnostic

- En 2018, 10 778 enfants sont âgés de 3 à 11 ans, soit 12% de la population aubervillarienne. Une forte croissance démographique est attendue dans les prochaines années, avec l'arrivée de familles ayant de jeunes enfants.
- 46% des enfants de 3 à 10 ans vivent dans des familles où le parent de référence ne possède pas la nationalité française, et 24 % des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale ou biparentale où aucun parent ne travaille.
- 45% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

Etat des lieux de l'offre de loisirs : 16 sites d'accueil pour les 3-6 ans bien répartis sur l'ensemble de la ville, 5 maisons de l'enfance (6-11 ans), une Ecole Municipale des Sports et 2 équipements en direction des 10-13 ans, mais des quartiers dépourvus de structure d'accueil.

Faible fréquentation des accueils de loisirs : Sur la tranche d'âge des 3-6 ans, 50 % des enfants scolarisés sont inscrits, mais 20 % d'entre eux fréquentent régulièrement le centre de loisirs. Concernant les 6-11 ans, 36% des enfants scolarisés en élémentaire sont inscrits, mais seuls 9% fréquentent quotidiennement les maisons de l'enfance.

Représentation sociale de l'accueil de loisirs comme d'un mode de garde

Objectifs

- 1) Développer quantitativement l'offre d'accueil sur la ville
- 2) Promouvoir et favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous
- 3) Développer le partenariat avec les parents comme co-éducateurs
- 4) Développer des actions éducatives de qualité en direction des enfants et des familles en lien avec les axes prioritaires du projet éducatif (santé publique et transition écologique)

Public ciblé	Articulation avec d'autres dispositifs
--------------	--

Les enfants scolarisés 3 et 11 ans et leurs parents	PEDT
---	------

Modalités et échéances d'intervention

- 1) Développer quantitativement l'offre d'accueil de loisirs sur la ville
 - Septembre 2019 : Ouverture d'un second accueil de l'Ecole Municipale des Sports
 - Septembre 2020 : ouverture de la maison de l'enfance Frida Khalo
 - 2021 : ouverture d'un centre de loisirs maternel dans le quartier du Landy
 - 2023 : ouverture d'un centre de loisirs maternel et d'une maison de l'enfance dans le quartier du Fort d'Aubervilliers
 - 2025 : ouverture d'un centre de loisirs maternel dans le secteur Emile Dubois (ANRU)
- 2) Promouvoir et favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour toutes et tous
 - **Réalisation d'un diagnostic** pour objectiver les besoins des familles et adapter l'offre sur la ville (2020)
 - Levée des freins financiers et administratifs à l'accès aux accueils de loisirs : baisse des tarifs par la création du taux de participation individualisé et simplification des démarches par la mise en place du portail familles (septembre 2019)
 - **Service des centres de loisirs maternels : réflexion sur la communication et l'information en direction des familles** (projets éducatif et pédagogiques), notamment auprès des parents dont les enfants sont scolarisés mais ne fréquentent pas le centre de loisirs et des parents (2020). Développement d'outils et/ou de moyens pour améliorer les échanges avec les familles non francophones (traductions, sensibilisation des agents...)
 - **Développement quantitatif et qualitatif de l'accueil des enfants en situation de handicap**
Aubervacances Loisirs : élaboration d'un projet d'accueil associatif pour améliorer l'accueil et le suivi des enfants, recrutement d'un référent qualifié et d'animateurs (janvier 2020), formation des équipes
 - **Renforcement de la collaboration entre les différents acteurs locaux :**
 - Partenariat renforcé entre les services de la ville (service Alsh maternel, direction des sports), le PRE et les associations (Aubervacances Loisirs, OMJA) afin d'assurer une continuité d'accès à l'offre en favorisant la mise en œuvre de projets communs
 - Développement d'actions « Hors les murs » dans les quartiers, notamment le quartier Cochenec-Péri et engager une réflexion sur l'offre à destination des 10-13
 - Augmenter la capacité d'accueil des lignes pédibus pour un meilleur accès à l'offre de l'Ecole Municipale des Sports

3) Développer des actions éducatives de qualité en direction des enfants et des familles

- Formation et/ou sensibilisation des équipes (thématiques, diplômantes...)
- Elaboration d'une charte de l'animateur (2019 pour les Alsh maternels, 2020 pour Aubervacances L.)
- Projets du service des centres de loisirs maternels :
 - Autour de la transition écologique, la santé publique et l'égalité filles-garçons : Création de jardins pédagogiques et d'un centre d'initiation à l'environnement (Piscop), actions de sensibilisation des familles...
 - Développement d'activités ludiques, éducatives et multiculturelles avec les parents et les enfants
- Projets de l'association Aubervacances Loisirs :
 - Diversification de l'offre culturelle et musicale par Aubervacances Loisirs : ateliers de pratiques musicales et chantées d'esthétiques différentes avec le Festival des Musiques du Monde et le CRR93
 - Développement de l'offre de séjours courts sur les périodes de vacances

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Service des centres de loisirs maternels, centre de santé, service hygiène et prévention, direction des sports	Plaine commune environnement, associations locales, PRE (Caisse des écoles), Site de la Villette, Education nationale, Maisons des Langues et des Cultures, centres sociaux, CRR 93, Aubervacances Loisirs, OMJA...
Caf	Département Développement du service aux familles,	

Indicateurs d'évaluation	
Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation en ALSH : +10% - Nombre de places nouvelles créées - Nombre d'actions réalisées en partenariat, dont actions Hors les Murs - Nombre d'agents recrutés / formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la couverture territoriale en - Diversification des profils des familles fréquentant les équipements - Satisfaction des familles - Evolution des représentations des ALSH chez les parents : motivations lors de l'inscription, évolution de la part des enfants dont un des parents ne travaille pas... - Amélioration de la qualité de l'accueil : compétences des agents, lien entre les équipes pédagogiques et les familles, offre d'activités diversifiée.

Champ n° 2 : Enfance-Jeunesse

Action n° 2. 2 : Soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie

Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Aziliz Nguyen-Van-Giau	Responsable d'action	Nour-eddine Skiker
Contributeurs	Abdelhamid Zaher	Contributeurs	Diaby Doucouré, Nora Aoudjane, Julien Hurel
Diagnostic			
<ul style="list-style-type: none"> - 9 maisons de jeunes gérées par l'OMJA, proposant une offre d'activités diversifiée, mais avec des quartiers pas ou peu couverts par l'offre d'accueil de loisirs. Taux de couverture de l'offre d'accueil de loisirs 11-17 ans à 5%, et forte croissance démographique attendue dans les prochaines années. - 1 BIJ bien repéré, un Conseil local des jeunes dynamique. - Dispositif Tonus : Une offre d'accueils de loisirs extrascolaire proposant des activités sportives en demi-journées ou en journées pour les jeunes (10/17 ans) qui ne partent pas en vacances. - Rayonnement inégal en fonction des structures, qui peut s'expliquer par la localisation et la configuration de certains locaux. Freins à l'accès de certains équipements. - Des besoins et attentes hétérogènes, et qui évoluent en fonction des âges et des profils. - Des jeunes en errance sur l'espace public. - Des jeunes ayant du mal à se reconnaître une place dans la vie publique. 			
Objectifs			
<ol style="list-style-type: none"> 1) Coordonner les acteurs locaux intervenant auprès des jeunes et favoriser un continuum d'interventions entre les différents acteurs jeunesse. 2) Poursuivre le développement des projets en direction des jeunes, adaptés à leurs âges, leurs besoins et aux évolutions de la société. 3) Aller vers les jeunes ne fréquentant aucune structure. 4) Favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes, et encourager leurs initiatives 			
Public ciblé		Articulation avec d'autres dispositifs	
Jeunes de 10 à 25 ans et leurs familles		PRE MLDS	
Modalités et échéances d'intervention			
1) <u>Coordonner les acteurs locaux</u>			

- Réseau Jeunesse lancé le 17 mai 2019 avec 4 thématiques : L'inclusion scolaire et la réussite éducative ; L'accès aux politiques publiques visant le développement et l'émancipation des jeunes ; L'occupation des espaces publics par les jeunes ; L'autonomie des jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle.
- Etat des lieux des acteurs et actions en direction de la jeunesse (fin 2019 - début 2020)
- Renforcer le partenariat ville / Aubervacances L. / OMJA / Tonus et engager une réflexion sur la structuration de l'offre de loisirs en direction des 10-17 ans.

2) Développer des projets adaptés à la pluralité de la jeunesse et aux enjeux actuels

- Développement de l'information et de l'accès aux droits des jeunes en utilisant leurs réseaux de communication numérique
- Mettre en place un espace santé jeune permettant de favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins et de développer une culture de réduction des risques auprès des 11-25 ans
- Renforcement des actions de prévention et d'éducation sur la thématique des médias et du numérique, poursuite de la présence éducative sur internet via le réseau Promeneurs du Net et mise en réseau local des promeneurs.
- Réflexion sur le développement et/ou l'accessibilité d'une offre de loisirs et culturelle spécifique en direction des 15-17 ans, en favorisant l'égalité femmes hommes.
- Développement des séjours et mini-séjours pour les jeunes, en particulier pour les jeunes éloignés des structures d'accueil, dès 2020 (à travers le dispositif Tonus notamment).
- Développement du dispositif Tonus pour permettre à davantage de jeunes d'en bénéficier

3) Aller vers les jeunes les plus éloignés

- Organisation d'actions ponctuelles «Hors les murs » et portage pluri-partenarial (ville, Aubervacances L., Tonus, OMJA, A travers la ville, autres associations locales...)
- Réflexion à mener pour développer et pérenniser des actions « Hors les murs » de qualité (2020)
- Délocalisation ponctuelle du BIJ avec mise en place de permanences dans des lieux identifiés par les jeunes (2020).

4) Favoriser la citoyenneté et l'engagement des jeunes

- Poursuite des actions favorisant l'expression des jeunes (ateliers d'écriture / vidéo, accompagnement à la prise de parole en public, animation de la radio du BIJ, ateliers vidéo...).
- Développement et valorisation des initiatives favorisant « l'éducation à l'altérité », « le vivre ensemble », « la mémoire commune » impliquant des jeunes.
- Accompagnement, soutien et valorisation des projets portés par des jeunes notamment par le biais des dispositifs Cœurs Engagés de l'OMJA, Aide aux Projets du service jeunesse et du Conseil local des jeunes.
- Promotion de toutes formes d'actions permettant aux jeunes de s'impliquer solidairement en France comme à l'étranger et de se sentir utile socialement et collectivement notamment autour des dispositifs Vacances Engagées, les maraudes solidaires...
- Association des jeunes dans les instances associatives (Conseil consultatif des adhérents, Conseil d'administration et assemblée générale) devenant ainsi de véritables acteurs « associatifs »
- Organisation d'actions de sensibilisation autour des droits et des devoirs (procès reconstitués, exposition « question de justice »)

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Service Jeunesse, Direction des sports et Direction de la santé publique	OMJA Aubervacances Loisirs Les associations locales
Caf	PEPS/DDSF/IST	
Indicateurs d'évaluation (2 par catégorie)		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<p>Nombre d'actions développées sur le champ du numérique</p> <p>Nouvelle(s) offre/dispositif/actions sur les champs des loisirs et de la culture pour les 15-17 ans</p> <p>Nombre de nouveaux séjours développés</p> <p>Nombre d'actions Hors les Murs organisées</p> <p>Nombre de participants au Comité de pilotage du réseau jeunesse</p> <p>Nombre d'acteurs impliqués aux Comités techniques du réseau jeunesse et leur pluralité.</p> <p>Nombre d'actions pluri-partenariales.</p> <p>Nombre de permanences délocalisées du BIJ.</p> <p>Nombre de jeunes engagés sur des actions citoyennes.</p>		<p>Augmentation du nombre d'initiatives portées par des jeunes (création de collectifs, d'associations, de projets...)</p> <p>Plus grande implication des jeunes dans la vie locale (actions de citoyenneté et instances de participation)</p> <p>Amélioration de la réponse aux besoins des jeunes</p> <p>Renforcement des partenariats et de l'action transversale</p> <p>Meilleur recours aux droits des jeunes</p>

Caf : SEINE-SAINT-DENIS		Ville : AUBERVILLIERS	
Responsable d'action	Isabelle SY/Abdelhamid ZAHER	Responsable d'action	Martial BYL
Contributeurs	Travailleurs sociaux	Contributeurs	Adeline LERIGOLEUR Valérie LALLOUR
Diagnostic			
<p>2 centres sociaux sont implantés sur la commune d'Aubervilliers, les 2 bénéficient de l'agrément ACF. Tous sont adhérents à la fédération des centres sociaux.</p> <p>La ville projette d'implanter un nouveau centre social dans le secteur SUD soit le quartier Vilette/4 Chemins afin de couvrir l'ensemble du territoire et de répondre aux besoins et aux attentes des albertivillariens.nes.</p> <p>La Caf soutient également l'association ANGI, implantée sur le quartier de la Maladrerie, agréé Espace de vie sociale.</p> <p>Une réflexion est menée par l'association Villes des Musiques du Monde pour créer un centre social associatif dans le nouveau quartier du Fort d'Aubervilliers.</p> <p>Les 2 MPT proposent des activités diversifiées et intergénérationnelles (CLAS, ASL, lien social et intergénérationnel, Demos...). Des actions communes sont organisées (sorties familiales, café des parents, ...). Le public fréquentant les 2 structures est majoritairement féminin. Les horaires d'ouverture contraints limitent l'accès des 2 MPT à l'ensemble des publics potentiels.</p> <p>Les activités sont principalement menées par des professionnel.les. Les bénévoles sont peu nombreux. Des instances d'usagers existent mais restent à consolider.</p> <p>8 boutiques de quartier sont implantées sur les différents quartiers de la ville, elles sont animées par les équipes de quartier et sont des lieux de démocratie locale Elles proposent également des activités organisées par des associations locales, par des services municipaux en direction des habitant.e.s ou un accompagnement des initiatives citoyennes.</p>			
Perspectives/objectifs			
<p>Au regard du diagnostic, plusieurs objectifs de développement ont été identifiés notamment en termes de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Maillage et couverture territoriale 2) Coordination des structures et plus largement de coordination partenariale 3) Renforcement du pouvoir d'agir des habitant.e.s (bénévolats et participation aux instances) 4) Elargir l'amplitude horaire et journalière des équipements afin de répondre aux attentes des habitant.e.s 5) Consolidation du partenariat ville/Caf sur des interventions relevant de l'inclusion numérique et l'accès aux droits, d'accès à la culture et aux loisirs, d'accessibilité aux activités 			
Public ciblé		Articulation avec d'autres dispositifs	
Population Albertivillarienne		Schéma départemental de l'animation de la vie sociale	

Modalités et échéances d'intervention

1) Mailler et couvrir l'ensemble du territoire

- Création d'un nouveau centre social sur le quartier Vilette/4Chemins.

Ce projet d'équipement fera l'objet d'un diagnostic de quartier et permettront d'identifier les axes d'interventions au regard des besoins de la population et du territoire.

- Etude sur la faisabilité, de la création d'un centre social associatif par l'association Villes de Musiques du Monde sur le territoire du Fort d'Aubervilliers.

2) Coordonner les structures

- Coordination des structures d'animation de la vie sociale de la ville : identifier les complémentarités et les spécificités et proposer des actions communes pour favoriser la mobilité des usagers.res (au moins une par an).

Faire le lien avec les équipes de quartier et les 7 chargés de mission de développement local

- Renforcer la collaboration entre les centres sociaux et les autres équipements de la ville

3) Impliquer les habitants :

- Accroître le nombre de bénévoles et structurer leur implication au sien du fonctionnement de la structure (animation d'ateliers, participation à la vie du centre social) : identifier et agir sur les freins à l'engagement en tant que bénévole : élaborer une charte du bénévole et proposer des formations
- Structurer et/ou formaliser la participation des bénévoles aux comités d'usagers

4) Consolider le partenariat ville/Caf

Déploiement des actions en partenariat autour de :

- L'inclusion numérique et de l'accès aux droits
 - Mise en place de permanences travailleurs sociaux de la Caf
 - Réflexion commune autour de l'accès aux droits (ateliers sociolinguistiques, permanences, développer des services de proximité...) et dématérialisation à l'appui du dispositif de médiation sociale partagée dans un objectif d'autonomisation des allocataires
- L'accès aux loisirs et aux vacances - interventions sur les Pass'sport Loisirs, développer les permanences sur les projets de départ en vacances afin de renforcer l'autonomie des familles
- L'accès à la culture en intégrant en 2020 la MPT Roser dans le dispositif de médiation littéraire du livre à soi.
- La parentalité et l'insertion en étudiant l'opportunité de créer un LAEP et créer des garderies éphémères au sein des structures afin de permettre aux parents de réaliser les activités proposées

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Service social et CCAS Direction de la petite enfance Direction de l'enseignement Direction de la culture Direction de la vie associative	Réseaux numériques ANGI Association villes des musiques du monde Les associations du territoire Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine Saint Denis
Caf	Direction du Développement du Service aux Familles Interventions Sociales Territoriales	Les médiathèques de Plaine Commune

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Préfiguration et création du 3ème centre social MPT - Etude de la pertinence de la création d'un centre social associatif - Nombre d'usagers aux différentes actions - Rédaction de la charte du bénévolat - Nombre d'actions communes Caf/MPT - Nombre de comité d'usagers - Intégration de la MPT Roser dans la médiation littéraire 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone d'influence du nouveau centre social - Evolution du nombre de bénévoles - Satisfaction des bénévoles - Evolution du nombre de pass'sport loisirs utilisés - Evolution des modes des contacts avec la Caf (suivi de cohorte sur les familles venues au CS pour un problème Caf)



Champ n° 4 : Parentalité

Action n°4.1 : Lisibilité de l'offre et coordination des acteurs



Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Annick Jouret Abdelhamid Zaher	Responsable d'action	Coordonnateur CTG
Contributeurs	Travailleurs sociaux	Contributeurs	Responsables de services
Diagnostic			
<p>Le champ de la parentalité est particulièrement bien investi par la Petite enfance, les Maisons Pour Tous. Des nombreuses associations déploient des actions dans le cadre du Reaap et des CLAS.</p> <p>Points faibles :</p> <p>Manque d'interconnaissance des acteurs et dispositifs existants</p> <p>Manque de coordination des acteurs : partages d'information, d'objectifs, d'un projet parentalité</p> <p>Manque d'actions parentalité sur la tranche d'âge ados</p> <p>Accompagnement à la scolarité : acteurs surtout axés sur l'aide aux devoirs</p>			
Objectifs			
<ol style="list-style-type: none"> 1) Permettre une meilleure interconnaissance des acteurs et des dispositifs concernant la parentalité 2) Améliorer la communication et l'orientation des Aubervillariens 3) Animer un réseau d'acteurs favorisant un travail partenarial et l'émergence de projets partagés 			
Public ciblé		Articulation avec d'autres dispositifs	
Services Ville et CAF concernés Plaine Commune Associations agissant dans le champ de la parentalité PMI Les Parents et enfants		PEDT Schéma départemental petite enfance – parentalité Réseau Jeunesse CLSPD, CLS Contrat de ville	
Modalités et échéances d'intervention			
<p>1) Etat des lieux/lisibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des acteurs et dispositifs par tranche d'âge (Automne 2019) - Recensement des besoins des familles : recrutement stagiaire ou service civique (Automne 2019) - Partage de la cartographie entre les acteurs pour aide à l'accompagnement des familles : 1er semestre 2020 - Création d'outils de communication. (Pistes : actualisation du guide Grandir à Aubervilliers) : 2ème semestre 2020 - Réunions d'informations sur les dispositifs CAF à destination des professionnels : à partir 1er semestre 20 et Actions ponctuelles d'information type forums à destination des parents : 2021 <p>2) Mise en place d'une coordination pérenne des acteurs de la parentalité</p>			

<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un réseau pour permettre le partage d'informations, d'objectifs et la construction d'un projet global autour de la parentalité : recrutement 1er semestre 2020, démarrage réseau 2eme semestre 2020 - Thématiques prioritaires identifiées : le public ados, l'implication des parents à tous les âges, les familles monoparentales, la place des pères et des grands parents 		
Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Petite enfance, Enfance, jeunesse, PRE, Caisse des écoles, centres sociaux, sports	Aubervacances, OMJA, toutes les associations agissant dans le champ de la parentalité Médiathèques de Plaine Commune
Caf	Département développement du service aux familles Interventions sociales territoriales	PMI
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des acteurs et dispositifs - Réseau Parentalité - Nombre de rencontres entre les acteurs de la parentalité - Recrutement d'un coordinateur CTG - Outils de communication 		<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure orientation du public - Renforcement du travail partenarial - Meilleure application de la charte - Plus grande saisine des dispositifs (REAAP par exemple)



Champ n° 4 : Parentalité

Action n°4.2 : Petite Enfance et parentalité.

Développement des LAEP et des actions parentalité pour toutes les familles fréquentant ou pas les EAJ



Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Annick Jouret	Responsable d'action	Anne Raynal Isabelle Le Levier
Contributeurs		Contributeurs	

Diagnostic

1 500 naissances recensées sur la ville. L'offre de service parentalité est développée sur la commune (Laep, actions Reaap et Clas, etc.).

Plusieurs constats sont identifiés :

- Un taux de couverture en accueil collectif et individuel très bas : 23% de taux de couverture au total, 3400 enfants ne sont pas admis dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
- Des familles très isolées, éloignées de leurs proches, ne maîtrisant pas toujours la langue française et en situation de précarité : 46% d'enfants de 0 à 10 ans vivent dans des familles où le parent de référence ne possède pas la nationalité française (33% en SSD, 10% en France métropolitaine.), 128 nationalités différentes sur le territoire.
- Une forte proportion de familles monoparentales avec un taux de 13,8% plus important que celui du département. 964 enfants, soit 26% d'enfants de moins de 3 ans d'Aubervilliers vivent au sein d'une famille monoparentale ou bi-parentale où aucun parent ne travaille (SSD 19%, France métropole. 13%)

Importance de la promotion de l'éveil culturel et artistique du très jeune enfant (rapport Marinopoulos)

Richesse du tissu associatif sur la commune et le département

Forte participation des familles aux actions déjà menées au sein des établissements d'accueil du jeune enfant ou autres (centres sociaux, Relais Petite Enfance ...)

5 lieux d'accueil enfants-parents très fréquentés par les familles sont implantés sur la commune

OBJECTIFS

- 1) Développer les lieux d'accueil enfants-parents et maintenir l'offre existante
- 2) Développer les propositions d'actions culturelles, artistiques, sportives en direction des familles pour renforcer les liens parents-enfants, menées en partenariat avec les associations et/ou compagnies spécialisées dans la Petite Enfance.
- 3) Accompagnement des parents dans les Eaje

Public ciblé	Articulation avec d'autres dispositifs
Enfants de moins de 3 ans accompagnés de leur famille, fréquentant ou pas les établissements d'accueil du jeune enfant, les parents et leurs	Actions financées dans le cadre de la politique de la ville, du REAAP, des Laep, Clas, actions parentalité au sein des centres sociaux

enfants pour les actions parentalité.	
---------------------------------------	--

Modalités et échéances d'intervention	
--	--

1. Développer les lieux d'accueil enfants-parents :

- Etude d'opportunité sur la création de Laep sur les quartiers dépourvus (Landy – Marcreux) en s'appuyant sur les centres sociaux et la Fabrique de santé,
- Implantation d'une salle polyvalente, gérée géographiquement afin de desservir tout le territoire adapté à l'accueil d'enfants de moins de 3 ans et leurs familles dans le cadre de la parentalité, dans les nouveaux locaux (établissements d'accueil du jeune enfant, groupes scolaires, centres sociaux...).

2. Développer les propositions d'actions culturelles, artistiques, sportives en direction des familles, menées en partenariat avec les associations et/ou compagnies spécialisées dans la Petite Enfance en

impulsant des initiatives autour de la thématique parentalité afin de favoriser les relations parents-enfants et valoriser les savoirs des parents.

Développement d'actions d'éveil culturel et artistique communes pour les parents et leurs enfants avec les équipes de PMI

Intensifier le partenariat avec les associations locales autour des dispositifs parentalité

Diversifier les propositions (ateliers de motricité, artistiques, cinéma, papotage...) pour les parents et futurs parents

Pérennisation du « Laep'art » à partir de septembre 2019

3. Accompagnement des parents dans les Eaje :

Mise en place, dans tous les Eaje, d'actions d'accompagnement, de participation et d'implication des parents : Café des parents, conseils des parents, participation à la semaine Petite Enfance ...

Elaboration et réalisation de projets communs entre les différents gestionnaires présents sur la commune (PMI service des crèches départemental, les associations ENVOLUDIA, IEPC, etc.)

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Petite Enfance, Direction action culturelle ; MPT	193 Soleil ; Villes des Musiques du Monde ; ACCES, Praxinoscope. Maison des langues et des cultures...
Caf	Département du développement du service aux familles Reaap, Laep, Clas	

Indicateurs d'évaluation	
---------------------------------	--

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un nouveau Laep créé - Analyse quantitative du nombre de familles différentes, nombre de participant aux actions Parentalité - Analyse qualitative de l'offre parentalité et de la fréquentation. 	<p>A long terme. Pérennité des actions et valorisation de l'existant. Nombre d'actions parentalité et de structure créées.</p>



Champ n° 4 : Parentalité

Action n°4. 3 : Séjours familles été



Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Abdelhamid Zaher	Responsable d'action	Laurence Vachet
Contributeurs	Service Intervention Sociale Territoriale	Contributeurs	Service de la Caisse Des Écoles

Diagnostic

- Le champ de la parentalité est bien investi par la petite enfance et les maisons pour tous
- La ville d'Aubervilliers est une ville où le taux de chômage est élevé (24% en 2016 contre 11% en moyenne en France). Le taux de pauvreté du référent fiscal est de 45,5 % en 2016 (Insee 2016), ce qui ne permet pas aux familles concernées, (particulièrement chez les femmes) d'envisager un départ en vacances.
- Il existe un projet de départ en vacances en famille piloté par la caisse des écoles : "Vacances à Saint Hilaire de Riez". Le recrutement des familles à ce dispositif se fait par le biais d'Aubervacances Loisirs, des 2 centres sociaux, des centres de loisirs de la ville ainsi que de l'OMJA, du PRE et le Service social.
- Un projet de départ individuel des familles est mené par les travailleurs sociaux CAF en collaboration avec les centres sociaux de la ville, le CCAS ainsi que l'association "Vacances et Familles". Les familles sont reçues en entretiens individuels et participent à des ateliers numériques autour de l'outil vacaf.org ainsi qu'à des ateliers collectifs sur l'organisation des départs en vacances.
- Il existe un manque de coordination entre les acteurs travaillant sur les départs en vacances.
- Les acteurs ont peu de visibilité sur le suivi des familles lorsqu'elles souhaitent partir en individuel après leur départ en vacances collectif.
- Les bilans ne regroupent pas l'ensemble des travaux réalisés autour des vacances.

Objectifs

- 1) Permettre une meilleure interconnaissance des acteurs et des dispositifs concernant les projets vacances.
- 2) Améliorer la communication des projets vacances auprès des Aubervillariens et favoriser leurs orientations vers les acteurs les plus adaptés.
- 3) Animer un réseau d'acteurs favorisant un travail partenarial et l'émergence de projets partagés.

Public ciblé	Articulation avec d'autres dispositifs
<p>Familles [monoparentales ou pas] qui ne sont pas parties en vacances avec leurs enfants depuis au moins 5 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Familles ayant bénéficiées du dispositif de départ en vacances collectif avec la ville d'Aubervilliers via la caisse des écoles. - Familles ayant bénéficiées de l'aide des Travailleurs sociaux de IST/CCAS/"Vacances et familles" pour un départ individuel. - Familles ayant peu de ressources et souhaitant un départ autonome. 	<p>Appel à Projets et travail avec l'association Vacances Ouvertes à Montreuil.</p> <p>Aide sollicitée par l'Ancv.</p> <p>Centres conventionnés Vafcaf</p> <p>Prestation de service vacances (CAF)</p>
Modalités et échéances d'intervention	
<p>1) État des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une démarche commune entre tous les acteurs concourant à un travail autour des départs en vacances. <i>(Automne 2019)</i> - Recensement des partenaires qui sont en lien avec le public susceptible d'être intéressé par l'offre de départ en vacances. <i>(Automne 2019)</i> - Réflexion autour d'outils de communication communs pour une meilleure orientation du public. <i>(Printemps 2020)</i> <p>2) Mise en place d'une coordination pérenne des acteurs autour de l'offre de départ en vacances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargir le champ de l'offre de vacances aux réseaux des publics fragilisés (réseau alphabétisation, réseau insertion (pôle emploi, Mission local, Association d'insertion...) et auprès des structures travaillant sur l'accès aux droits (réseau de la Médiation Sociale Partagée). <i>(Printemps 2020)</i> - Consolider le partenariat existant entre la caisse des écoles et ses différents partenaires (Service Social, les Maisons pour tous, Aubervacances Loisirs, PRE, Organisation de Mouvement de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA)). <i>(Automne 2019)</i> <p>3) Animer un réseau afin de permettre l'échange d'informations, d'objectifs et d'un projet global autour des départs en vacances des familles fragilisées; l'objectif commun étant l'autonomisation des familles à travers le départ en vacances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des thématiques prioritaires à travers le départ en vacances. <i>(Hiver 2019)</i> - Travailler à travers la préparation des départs en vacances, le partage, la cohésion sociale, l'implication des pères, l'accès aux droits et aux loisirs, l'accès à la langue française et au numérique et l'insertion professionnelle des familles. <i>(Automne 2019)</i> - Soutien technique des travailleurs sociaux CAF sur l'accès aux droits. <i>(Automne 2019)</i> 	

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Caisse des Écoles CCAS	Maisons pour Tous : Berty Albrecht et Roser Service Social
Caf	Intervention Sociale Territoriale Aide aux partenaires	L'association Aubervacances-Loisirs L'Organisation du Mouvement de la Jeunesse d'Aubervilliers Projet de Réussite Educative Association « Vacances et familles »
Indicateurs d'évaluation (2 par catégorie)		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<input type="checkbox"/> Organisation de différentes réunions de préparation du séjour collectif jusqu'au départ. <input type="checkbox"/> Évaluation à la fin du séjour sur place sur la satisfaction du séjour, l'accueil, les repas, les sorties et les améliorations du séjour : fiche évaluation « smileys » à cocher et bilan oral participatif. <input type="checkbox"/> Organisation de réunions de coopération entre tous les acteurs des "départs en vacances". <input type="checkbox"/> Mise en commun des bilans des différents dispositifs vacances. <input type="checkbox"/> Création d'un outil de communication présentant les différents dispositifs vacances existants sur le territoire à destination des professionnels et/ou des habitants.		<input type="checkbox"/> Les familles ayant participé aux départs collectifs optent l'année suivante pour un départ suivi par les travailleurs sociaux en lien avec le CCAS et "Vacances et familles". <input type="checkbox"/> Les familles ayant participé aux départs accompagnés par les travailleurs sociaux optent pour un départ autonome l'année suivante. <input type="checkbox"/> Les familles ayant bénéficiées des projets vacances s'inscrivent dans une démarche d'insertion sociale (inscription aux centres sociaux, aux cours de français, à une association d'insertion...). <input type="checkbox"/> Tous les quartiers de la ville sont couverts de manière équitable par les projets de départs en vacances.

Champ n° 5 : Accès aux droits et inclusion numérique

Action n°5.1 : Lisibilité/optimisation de l'offre et coordination des acteurs

Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Abdelhamid Zaher	Responsable d'action	Coordonnateur CTG Jeanne Tenneroni
Contributeurs	Travailleurs sociaux	Contributeurs	Responsables de services

Diagnostic

La population aubervillarienne rencontre de nombreux freins à l'accès aux droits parmi lesquels :

- 49,9% de la population de plus de 15 ans sont sans aucun diplôme ou ont au plus le brevet des collèges (39 % en SSD, 30 % au niveau national, Insee 2015)
- Une demande importante dans l'apprentissage de la langue française (37 % de population étrangère, Insee 2013)
- Une précarité économique importante: 42,7% des personnes dépendent des prestations (33,9% en Seine-Saint-Denis et 21,1% en France) et un taux de pauvreté de 45,5% (29% en SSD et 15,9% en France métropolitaine)
- Les problématiques les plus rencontrées par les ménages reçus au service social municipal sont les problématiques financières (69%) et les problématiques en plus forte progression sont celles liées à l'accès et au maintien des droits (+8% entre 2014 et 2017).

Face à ce constat, tant les services municipaux et les associations que la CAF proposent différents points d'accueil du public répartis sur le territoire pour répondre à ces besoins :

- Des ateliers sociolinguistiques par diverses associations ainsi que dans les centres sociaux.
- Des permanences d'intervenants sociaux et juridiques (assistantes sociales, écrivains publics, défenseur des droits, Cresus, médiation linguistique...) au sein de la Direction du développement et de l'action sociale (77 000 personnes accueillies en 2018), dans les centres sociaux, mais aussi dans les salles de quartier, la Fabrique de santé, Epicéas...
- Une permanence d'action sociale CAF sur la ville qui accueille les allocataires de manière individuelle sur rendez-vous, de manière physique (1785 personnes accueillis en 2018) ou téléphonique (1283 familles renseignées).
- Un accompagnement à l'accès aux droits à travers le numérique est apporté aux allocataires dans les agences familles (12 236 visites à Saint Denis et 9495 visites à Bobigny pour les aubervillariens/-iennes en 2018).
- Des actions et informations collectives menées par les travailleurs sociaux CAF autour de l'accès aux droits en partenariat avec la ville (Départ en vacances, participation au Forum des sports, présentation des prestations petite enfance...).
- 5 points numériques agréés CAF mettant en œuvre la médiation sociale partagée au sein de 3 associations et de 2 centres sociaux.

Cependant, la ville et la CAF partagent le constat que des améliorations sont encore possibles :

- la permanence d'action sociale CAF reste isolée du fait d'un manque de visibilité et d'accessibilité.
- Les acteurs sociaux sont en demande d'une meilleure communication sur l'offre de services CAF et d'une meilleure adaptation des aides aux besoins des usagers et aux pratiques des professionnels.
- le partenariat entre les travailleurs sociaux de la CAF et ceux de la ville pourrait être renforcé notamment grâce à une clarification des modalités de saisine sur des situations complexes.
- les actions d'accompagnement des allocataires les plus précaires vers une autonomie partielle ou totale de manière renforcée notamment à travers l'apprentissage du français et l'inclusion numérique restent limitées au regard des besoins constatés.
- Le non recours aux droits reste important et les ruptures de droits sont fréquentes (augmentation de 20 % des problématiques d'accès aux prestations CAF hors RSA constatée par le service social municipal entre 2014 et 2017).

Objectifs

- 1) Améliorer l'accès aux droits aux albertivillariens/-ienne:
 - Adapter l'offre de service et d'aides aux allocataires au regard des besoins
 - Améliorer la visibilité des dispositifs, acteurs et lieux ressources par les usagers, pour un meilleur recours aux droits sociaux
- 2) Optimiser le travail partenarial entre la ville et la CAF sur la question de l'accès aux droits
- 3) Favoriser l'inclusion numérique à travers une collaboration partenariale pérenne

Public ciblé

Habitants et allocataires de la ville d'Aubervilliers
Partenaires associatifs

Articulation avec d'autres dispositifs

Schéma départemental d'amélioration à l'accessibilité aux services publics
Réseau numérique
Contrat de ville
Réseau Médiation Sociale Partagée
Réseau des médiathèques

Modalités et échéances d'intervention

1) Améliorer l'accès aux droits aux albertivillariens/-iennes

Proposer de nouvelles permanences d'accès aux droits sociaux décentralisées et complémentaires de celles déjà existantes

- Présence de permanences des travailleurs sociaux CAF dans des équipements municipaux et associatifs qui ont une mission d'accès aux droits dans la mesure du possible (ex : dans les centres sociaux existants et à venir)
- Faire émerger des permanences d'accès aux droits dans de nouveaux lieux non dédiés à cette question (ex. : Resto du cœur, ...)
- Améliorer la visibilité de l'offre de service
 - Mise à disposition des différents outils recensant les aides financières dans les équipements recevant du public concerné
 - Plaquette recensant les points d'accueil CAF et précisant ce qu'on peut y trouver

2) Optimiser le travail partenarial entre la ville et la CAF sur la question de l'accès aux droits

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Partage des organigrammes Ville-CAF et identification des interlocuteurs à solliciter par service

- Visite et présentation pour les professionnels travailleurs sociaux de la DDAS de l'agence famille CAF et de la permanence d'action sociale : [Automne 2019 – début 2020](#)
- Réunions d'informations CAF à destination des professionnels du DDAS : présentation des outils CAF mis à disposition, de la procédure de saisine des conseillers techniques CAF, du règlement intérieur des aides financières et des dispositifs existants. - [Automne 2019](#)
- Réunions d'informations interinstitutionnelles spécifiques pour une meilleure interconnaissance des dispositifs et articulations entre professionnels (Partage du bilan IST et des réunions de circonscription organisées par le service social municipal, communication de la Médiation Sociale Partagée)

➤ Favoriser l'articulation des dispositifs

- Travailler à la complémentarité entre les aides financières du CCAS et les aides et droits délivrés par la CAF
- Partage de connaissance des besoins du public en vue de développer des actions spécifiques

3) Renforcer l'inclusion numérique des allocataires

Évaluer l'impact de la dématérialisation des services publics pour les usagers les plus éloignés du numérique et les plus précaires

- Animation d'un réseau d'acteurs pour un meilleur accès aux droits via le numérique (réseau numérique) – [en cours par le DDAS](#)
- Enquête auprès des usagers des services sociaux municipaux et réflexion autour d'un plan d'actions pour les personnes les plus exclues du numérique – [initié par un stagiaire à l'été 2019](#)

Renforcer les actions favorisant l'inclusion numérique

- Cartographie des acteurs et du périmètre d'intervention à travers la création d'une plaquette des acteurs référents du numérique, de l'accès aux droits et l'apprentissage du français – [travail partenarial en cours piloté par le DDAS](#)
- Mise en œuvre conjointe Ville-CAF d'actions d'accompagnement inclusive vers le numérique de toutes les populations quel que soit leur rapport à l'outil informatique (notamment dans les centres sociaux, associations...) et plus particulièrement celles ne maîtrisant pas la langue française
- Réunions d'information et accompagnement par la CAF des dispositifs particuliers sur le numérique (comme la MSP)

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Direction de Développement et de l'Action Sociale (DDAS), Direction de la Citoyenneté et de la Démocratie Locale (DCDL)	Associations impliquées dans l'accès aux droits via numérique Institutions impliquées dans la dématérialisation (pôle emploi, cpam, préfecture)
Caf	Interventions sociales territoriales Agence Famille CAF	Réseau de la médiation sociale partagée

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs d'impact
Nombre de rencontres CAF/ service social Création d'une cartographie des acteurs et dispositifs Partage ou mise en œuvre d'actions lors du réseau numérique Outils de communication Nombre d'ateliers numériques proposés par services/associations/caf et nombre de participants	Meilleur accueil et orientation du public Renforcement du travail partenarial Meilleur accès aux droits des publics

Champ n° 6 : Logement et cadre de vie

**Action n°6.1 Commission Locale Impayés
de Loyer logement privé**

Caf :		Ville : AUBERVILLIERS	
Responsable d'action	B.KEIRLE	Responsable d'action	V.LESVIGNES
Contributeurs	Service social CAF	Contributeurs	Service social municipal
Diagnostic			
<p>Plusieurs CLIL sont déjà à l'œuvre sur la commune avec 8 bailleurs sociaux. L'impact de ces instances est positif sur la mobilisation des ménages avant assignation.</p> <p>Les ménages du parc privé sont confrontés à de nombreuses difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des loyers élevés, des dettes très importantes, des leviers quasi inexistantes et des procédures d'expulsion beaucoup plus rapides que pour le logement social. - Peu de délais accordés dans les jugements du tribunal d'instance et un taux de carence élevé aux audiences - Des propriétaires parfois peu informés des possibilités de recouvrement des créances - Par définition, peu de partenariat possible avec les propriétaires privés. <p>La CAF propose une offre de service en direction des familles locataires du parc privé mais certaines familles ne se mobilisent pas à l'occasion des propositions de rencontre qui leur sont faites.</p>			
Objectifs			
<ol style="list-style-type: none"> 1) Création d'une commission locale impayés de loyer parc privé en vue de coordonner les partenaires, 2) Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour prévenir les expulsions locatives des familles, du parc de logements privés. 3) Repérer les ménages endettés pour lesquels une assignation au tribunal d'instance est imminente afin de préparer l'audience et de mettre en place après évaluation sociale, un plan d'action et un accompagnement adapté. 			
Public ciblé		Articulation avec d'autres dispositifs	
Ménages bénéficiaires de l'ALF occupant un logement dans le parc privé n'ayant pas répondu aux sollicitations des travailleurs sociaux de la CAF		CLIL Action sociale CAF et service gestionnaire des prestations, CCAPEX	
Modalités et échéances d'intervention			
<p>Repérage par requête, des familles n'ayant pas répondu à la proposition de RDV des TS de la CAF, suite au signalement de leur endettement par leur propriétaire, afin de faire une offre supplémentaire Ville-Caf.</p> <p>Envoi d'un courrier, offrant la possibilité de rencontrer l'AS du SPEL et/ou du service social de secteur ou de la Caf et informant de l'examen de leur situation en commission locale d'impayé de loyer privé, avec bordereau de rétractation.</p> <p>Lors de la commission trimestrielle partage d'informations et d'évaluations, puis élaboration d'un courrier personnalisé avec préconisations et modalités d'intervention des services sociaux en fonction des indicateurs de vulnérabilité.</p>			

Cette CLIL spécifique sera composée : de l'AS spécialisée du SPEL et de son assistante administrative, d'une représentante du service social municipal et du service social de la CAF.

Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	SPEL et SSM	Tout acteur du champ de l'intervention sociale
Caf	IST, USH et DAIPS	
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
Régularité des CLIL		Nombre de familles s'étant présenté auprès d'un travailleur social
Nombres de dossiers étudiés		
Nombre d'expulsions évitées		
		Taux de maintien de l'ALF



Champ n° 6 : Logement et cadre de vie

Action n°6. 2. : Amélioration du traitement de la non décence du logement et déploiement du permis de louer



Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Brigitte Keirle	Responsable d'action	Service communal d'hygiène et de santé (SCHS)
Contributeurs	Travailleurs sociaux Caf et du territoire	Contributeurs	SCHS

Diagnostic

Non décence :

Le SCHS réalise des visites à la demande des occupants afin de déterminer l'état d'insalubrité de leur logement. Ces constats peuvent correspondre à des situations de non décence. La Ville souhaite utiliser tous les dispositifs légaux pour inciter les propriétaires à réaliser les mesures et travaux prescrits.

La conservation des allocations logement par la CAF est un moyen de pression supplémentaire sur le propriétaire pour accélérer la mise en œuvre des travaux dans les logements.

L'accompagnement social de la Caf est une opportunité d'accès aux droits pour les familles

Permis de louer :

Le permis de louer a été institué par la mairie d'Aubervilliers sur le quartier Centre-Ville – Marcreux depuis le 4 janvier 2019 pour mieux lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Dans ce cadre, pour chaque nouvelle mise en location sur ce secteur un dossier doit être préalablement déposé auprès du SCHS par le propriétaire ou l'organisme de gestion.

Le SCHS souhaite avoir une vision exhaustive de toutes les nouvelles mises en locations sur ce secteur pour que ce nouveau dispositif s'applique à l'ensemble des propriétaires. La CAF est un partenaire important en effet elle peut repérer toutes les nouvelles demandes d'allocation logement faite sur le périmètre du permis de louer.

Objectifs

Renforcer la coordination entre la CAF et le SCHS de la mairie d'Aubervilliers :

- Assurer une transmission systématique à la CAF des situations de non décence repérées par les agents du SCHS
- Informer régulièrement la ville sur les nouvelles mises en location dont la CAF a connaissance sur le périmètre du quartier Centre-Ville – Marcreux
- Suivre les interventions en matière de non décence, d'insalubrité et de péril

Partager la connaissance des interlocuteurs et des procédures spécifiques dans le domaine de la non décence et de l'insalubrité

Public ciblé		Articulation avec d'autres dispositifs	
Allocataires vivant dans un logement privé ne répondant pas aux normes de décence sur l'ensemble de la ville et dont le propriétaire n'a pas répondu à la demande de travaux dans le délai imparti. Allocataires de logements privés dans le périmètre Centre-Ville – Marcreux		Articulation avec ADIL pour les non allocataires et avec la permanence juridique du SCHS pour la non décence. Articulation avec le parcours non décence du logement pour le permis de louer.	
Modalités et échéances d'intervention			
<p>Signature de la convention d'habilitation et de partenariat entre la ville et la Caf ou entre la Caf et l'EPT (prévue début 2020)</p> <p>A chaque constat de non-décence, transmission par le SCHS du courrier de mise en demeure adressé au propriétaire, à la CAF dès la signature de la CTG</p> <p>Enregistrement par la CAF de la suspicion de non décence (La ville ne réalisera pas les diagnostics de non décence) et déclenchement de l'offre de service.</p> <p>Suite au constat de non décence et à la conservation des allocations logement, des échanges entre les services de la Caf et de la Ville se poursuivront afin de coordonner l'avancement du dossier. La CAF fera réaliser par soliha les constats de réalisation des travaux pour remettre en place l'allocation logement ou pas.</p> <p>Transmission par la Caf au SCHS en charge du permis de louer, de toute nouvelle mise en location pour laquelle une aide au logement est demandée. (après la signature de la convention d'habilitation)</p> <p>Organisation de réunions trimestrielles pour le suivi et l'amélioration du dispositif en lien avec le service social municipal. A l'occasion d'une de ces réunions, un bilan annuel sur les arrêtés d'insalubrité, de péril et sur les demandes de permis de louer, sera fait.</p> <p>Créer un répertoire des personnes ressources pour faciliter les échanges d'information.</p>			
Services mobilisés		Partenaires sollicités	
Ville	SCHS, service de prévention des expulsions locatives, service social municipal	ADIL, Tribunal Instance, SOLIHA	
Caf	IST, l'USH, Service prestations, DAIPS		
Indicateurs d'évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signalements suivis d'une conservation des allocations - Nombre de nouvelles mises en location transmises par la CAF au SCHS 		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires ayant effectué les travaux suite au premier courrier de la CAF - Nombre de propriétaires ayant effectué les travaux suite à la conservation des allocations - Nombre de nouvelles mises en location transmises par la CAF pour lesquelles aucun dossier n'avait été préalablement déposé 	



Champ n° 7 : Handicap

Action 7.1 : Lisibilité/optimisation de l'offre et coordination des acteurs du handicap



Caf :		Ville :	
Responsable d'action	Aziliz N'guyen Van Giau	Responsable d'action	CMH
Contributeurs	Travailleurs sociaux	Contributeurs	Responsables de services
Diagnostic			
<p>Les structures d'accueil portent une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap</p> <p>La coordination municipale du handicap intervient dans l'accompagnement à la complétude des dossiers MDPH, la mise en œuvre des décisions, la mise en relation du public avec les différents partenaires concernés, l'accompagnement de la quotidienneté, des vacances et des aidants, etc.</p> <p>Mais, plusieurs les acteurs du territoire se heurtent à plusieurs difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens disponibles (humains et matériel) demeurent insuffisants au regard des besoins, - Les locaux sont peu adaptés. Il est constaté un manque d'accessibilité global, - Les acteurs intervenants sur ce champ sont peu visibles et les dispositifs mal connus, - Les données réelles sur le nombre de personnes en situation de handicap et la nature du handicap sont mal connues 			
Objectifs			
<ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer la communication, l'orientation et l'accompagnement des familles ayant un enfant porteur de handicap 2) Accueillir mieux et davantage d'enfants en situation de handicap dans les structures 3) Développement d'actions d'accompagnement des parents (groupes de paroles, Reaap...) 			
Public ciblé		Articulation avec d'autres dispositifs	
Services Ville et CAF concernés Associations agissant dans le champ du handicap PMI MDPH Les familles		Schéma départemental de l'autonomie	
Modalités et échéances d'intervention			
<ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Améliorer la communication, l'orientation et l'accompagnement des familles ayant un enfant porteur de handicap</u> Création d'un pôle ressources - AAP Publics et Territoires 2020 <i>Etat des lieux de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ du handicap et des dispositifs, Diagnostic des besoins des familles et des services (formation, moyens humains...), Elaboration d'un profil de poste et recrutement d'un coordinateur qualifié « handicap »</i> 2) <u>Constituer un réseau d'acteurs permettant une meilleure interconnaissance pour favoriser un travail partenarial et l'émergence de projets partagés</u> Mise en place d'un plan de formation commun à l'ensemble des professionnels sur le volet handicap (par le Pôle Ressources) - à partir de 2020 			

3) <u>Accueillir mieux et davantage d'enfants en situation de handicap dans les structures</u> Renforcement des moyens humains dans les services d'accueil (Eaje, Alsh ...)		
Services mobilisés		Partenaires sollicités
Ville	Petite enfance, Enfance, jeunesse, CMH, service social municipal, CCAS, sport	Aubervacances, OMJA, toutes les associations agissant dans le champ du handicap PMI
Caf	Département développement du service aux familles Interventions sociales territoriales	MDPH
Indicateurs d'évaluation		
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact
<ul style="list-style-type: none"> - Création du Pôle Ressources grâce à un recrutement - Cartographie des acteurs et dispositifs - Nombre de rencontres entre les acteurs du handicap - Outils de communication 		<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accueil et orientation du public - Renforcement du travail partenarial

Annexe 4 : Décision de la commission d'action sociale du 22 novembre 2019

Annexe 5 : Décision du conseil municipal d'Aubervilliers en date du 20 novembre 2019